

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Chantal CHAVANNE à Gilles PERRIN et Emmanuelle PALMA GERARD à Robert NATALE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 9 septembre 2025	Le 15 septembre 2025	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean RACINE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2025-06-04 Rapport d'activité 2024

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu l'article L5211-39 du 13 juillet 1999 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Code Général des Collectivités Territoriales et la loi sur l'intercommunalité donnent l'obligation aux EPCI de notre catégorie de réaliser annuellement un Rapport d'activité qui doit être présenté au conseil.

Ce rapport reprend l'ensemble des actions de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Le (ou les) représentant(s) des communes devant régulièrement rendre compte des actions de la CCST devant le Conseil Municipal, ce rapport lui permet, rapidement, de pouvoir pleinement répondre à ses obligations quant à l'information complète des tiers.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis à chaque commune.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Rapport d'activité 2024 de la CCST.**

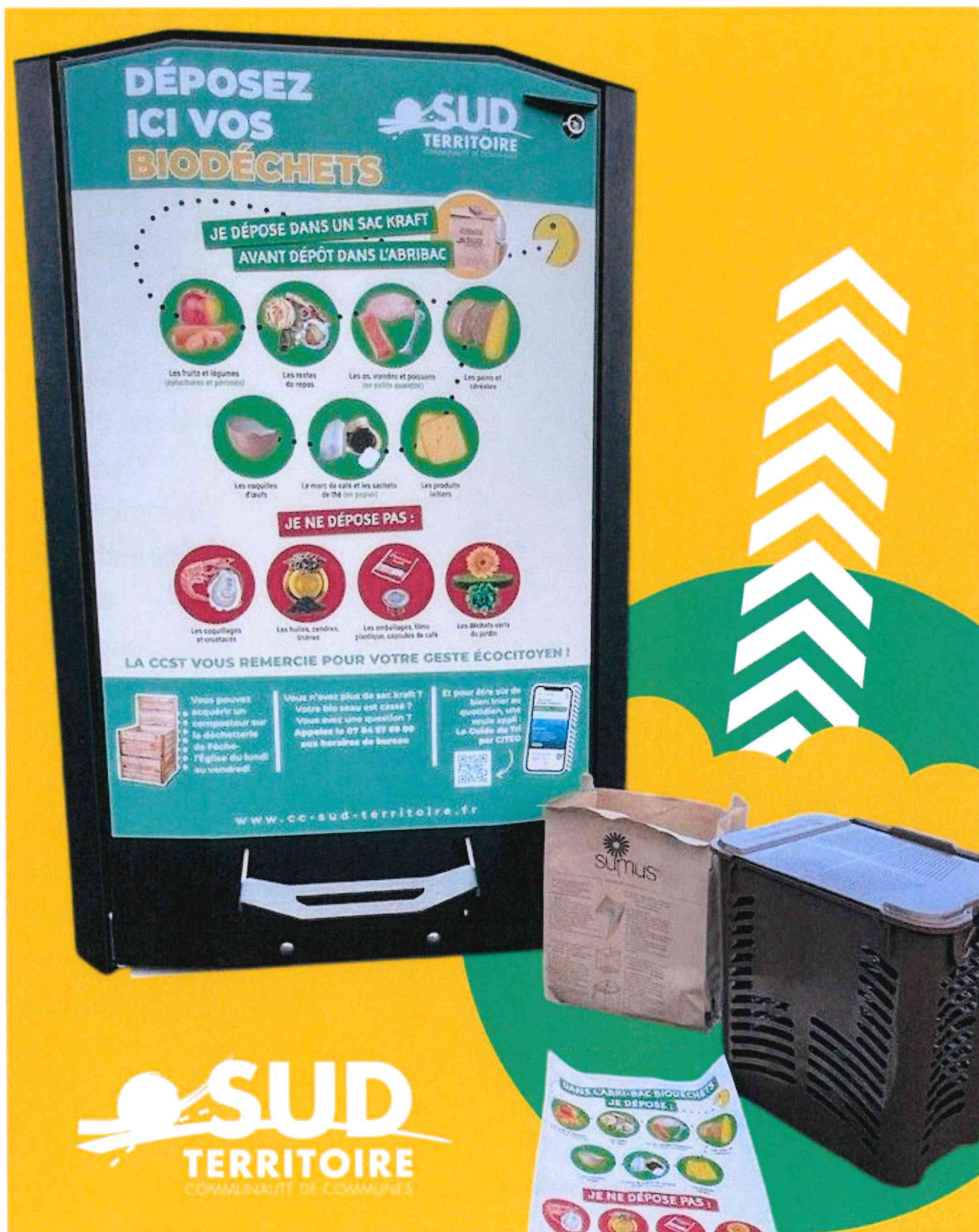
Annexe : Rapport d'activité 2024

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Et publication ou notification le LUNDI 29 SEP. 2025 Le Président, Le Président Christian RAYOT	Le Président, Le Président Christian RAYOT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE
---	--

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Communauté de communes du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr



Beaucourt

Boron

Brebotte

Bretagne

Chavanatte

Chavannes-les-Grands

Courcelles

Courtelevant

Croix

Delle

Faverois

Fêche-l'Église

Florimont

Froidfontaine

Grandvillars

Grosne

Joncherey

Lebetain

Lepuix-Neuf

Montbouton

Réchésy

Recouvrance

Saint-Dizier-l'Évêque

Suarce

Thiancourt

Vellescot

Villars-le-Sec

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement *.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

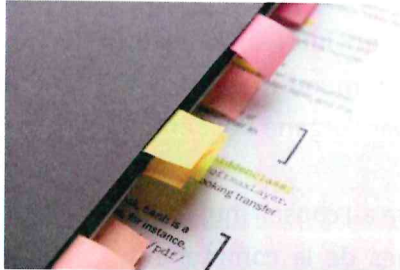
Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

**article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)*



Siège administratif de la CCST, Delle

**Crédits photos : Le Trois, Freepik, Est Républicain
Ville de Beaucourt, Aquagir (E. Vergon), Isola Composite France**



Sommaire

ÉDITO	5
CHIFFRES CLÉS	6
TERRITOIRE	7
COMPÉTENCES	8
ÉLUS	9
ORGANISATION DES SERVICES	12
PÔLE DÉVELOPPEMENT	13
A/ Aménagement du territoire	14
1/ Aménagement du site des Fonteneilles	14
2/ Contractualisations	15
3/ Santé	17
4/ Urbanisme	19
5/ Réhabilitation du bâtiment futur siège de la CCST	22
6/ Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	23
B/ Développement économique	24
1/ Réhabilitation de sites	24
2/ Zones d'activités	26
3/ Bâtiment relais des Chauffours	28
4/ Aides aux entreprises	29
5/ Commerce et artisanat	30
6/ Tourisme	32
7/ Partenariats	34
8/ Observatoire de l'emploi	36
C/ Politique du logement	36
D/ Communication	38
PÔLE TECHNIQUE	41
A/ Gestion des déchets	42
B/ Eau potable	49
C/ Assainissement collectif	52
D/ Assainissement non collectif (SPANC).....	56
E/ GEMAPI	57
F/ Aires d'accueil des gens du voyage.....	60
POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE	61
PÔLE CULTUREL ET SPORTIF	63
A/ Centre aquatique intercommunal	64
B/ École de musique intercommunale	68
PÔLE RESSOURCES	72
A/ Ressources humaines	73
B/ Finances / Comptabilité	74
ABRÉVIATIONS	76



Christian RAYOT

Président de la
Communauté de
communes du Sud
Territoire (CCST)

Maire de Grandvillars

Conseiller
départemental

Édito

L'exercice qui consiste à faire le bilan des actions de l'année écoulée est toujours riche d'enseignements.

Pour sa 25^{ème} année d'existence, la Communauté de communes a ainsi pu consolider ses fondamentaux et poursuivre les démarches et politiques engagées dont certaines, à l'image du développement économique, de l'aménagement du territoire ou de la gestion de l'eau, constituent des piliers de l'action intercommunale.

De nouveaux projets et services se sont également déployés tout au long de l'année afin de répondre aux besoins des habitants et favoriser l'attractivité de notre territoire qui a su, malgré quatre décennies de désindustrialisation, se battre sans céder à la fatalité et qui continue à écrire son avenir.

2024 aura notamment vu la mise en place de la collecte en séparé des biodéchets, le développement de nouvelles activités au Centre aquatique intercommunal, la montée en puissance du dispositif "L'Eau d'ici", la finalisation des travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Beaucourt et de Froidefontaine, le démarrage des travaux du nouveau siège de la collectivité à Delle...

Des actions qui ne seraient pas possibles au niveau de chaque commune et qui supposent, pour être efficaces et adaptées, une proximité de terrain, que notre organisation et notre taille nous permettent.

C'est le but de l'intercommunalité : mutualiser les moyens pour faire aboutir, ensemble, les projets que nos communes, seules, ne pourraient pas porter.

« Le but de
l'intercommunalité est de
mutualiser les moyens
pour faire aboutir,
ensemble, les projets que
nos communes, seules, ne
pourraient pas porter »

Nous avons su le faire dans des domaines très variés, qui vont de la restructuration des sites industriels à l'école de musique, en passant par l'accompagnement au développement des circuits courts, le tourisme, l'urbanisme ou la police intercommunale et bien d'autres actions indispensables au quotidien.

Pour que vive le Sud Territoire !

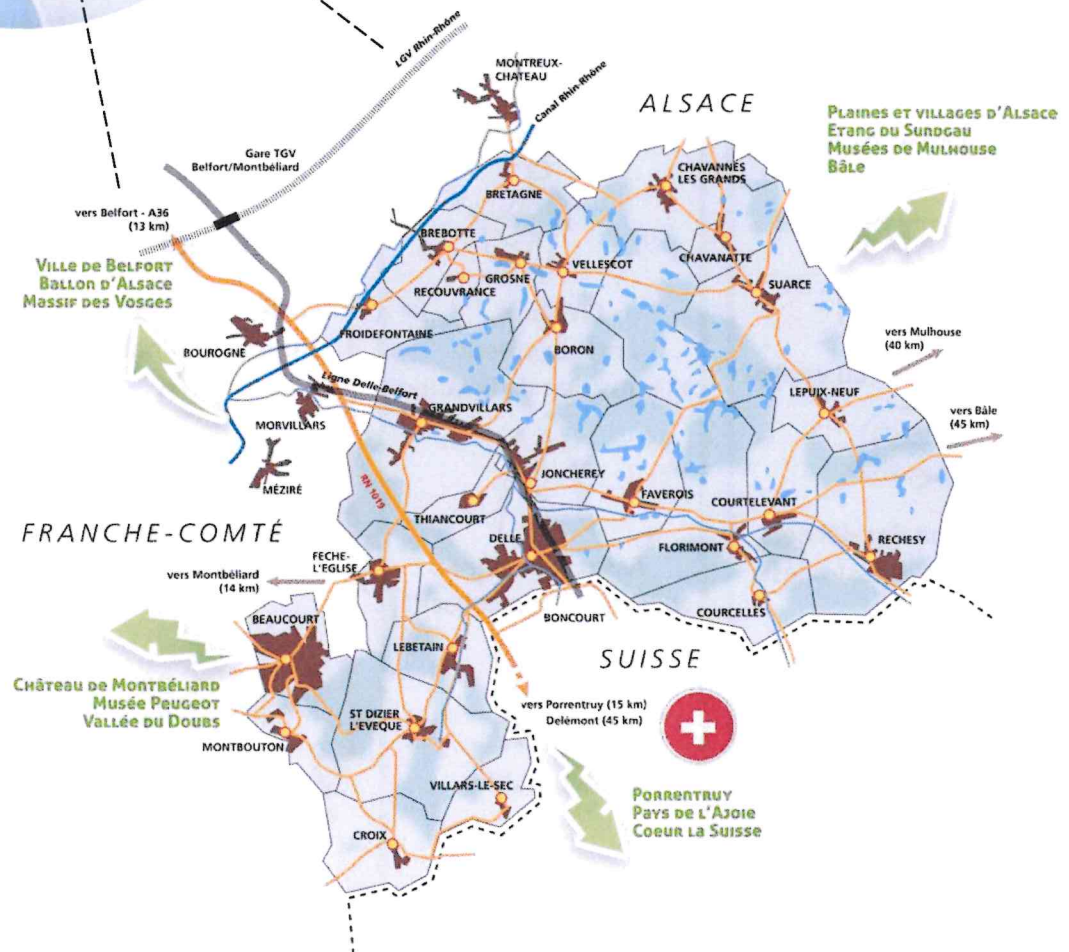
Chiffres clés

	23 585	habitants (INSEE, 2022)
	172,3	surface en km ²
	137	densité de population en hab. / km ²
	10 540	ménages (INSEE, 2022)
	11 899	logements (INSEE, 2022) dont 88,6 % de résidences principales
	5 166	Nombre total d'emplois (INSEE, 2021)
	25	km de frontière avec la Suisse
	2 652	travailleurs frontaliers (INSEE, 2021)
	1	gare territoriale et internationale à Delle
	39	% de forêts
	43	% de surfaces dédiées à l'agriculture
	1	école de musique intercommunale sur 4 sites
	d'enseignement à Beaucourt, Delle (x2) et Grandvillars	
	1	centre aquatique intercommunal
	40 ^{aine}	d'événements culturels par an
	20	sentiers de randonnée famille
	3	musées (musée Japy à Beaucourt, musée de l'Artisanat et des traditions populaires à Brebotte et Moulin de Courtelevant)
	2	itinéraires internationaux cyclistes : Francovélosuisse et Eurovéloroute 6
	1	éco-domaine de cabanes - hébergements touristiques insolites à Joncherey
	5	zones d'activités gérées par la CCST
	1	siège d'un groupe mondial : LISI à Grandvillars
	1	Police municipale intercommunale (service mutualisé)
	1	Fourrière automobile (service mutualisé)
	251	km de réseaux de distribution d'eau (hors branchements)
	156	km de réseaux d'eaux usées dont 50 km en séparatif
	6	stations d'épuration
	2	déchetteries à Fêche-l'Eglise et à Florimont
	153	kg/an/hab. en 2024 d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées (248 au niveau national, Ademe 2019)
	76	kg/an/hab. en 2024 de déchets triés collectés

Territoire



La Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) est composée de 27 communes du sud du département du Territoire de Belfort, en Bourgogne Franche-Comté. Organisé autour de 3 centres-bourgs : Delle (5 700 hab.), Beaucourt (5 000 hab.) et Grandvillars (3 000 hab.), le Sud Territoire compte près de 24 000 habitants. Territoire transfrontalier, il partage 25 km de frontière avec le Canton du Jura suisse.



Compétences

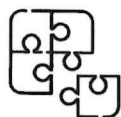
La CCST exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.
Elle gère également 3 services mutualisés.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement
Économique
dont
commerce
et tourisme



Aménagement de l'espace
communautaire



Accueil des gens du voyage



Élimination des déchets
ménagers et assimilés



Gestion des milieux
aquatiques et prévention
des inondations (GEMAPI)



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Politique du logement
et du cadre de vie



Politique de la ville



Création,
aménagement
et entretien de la voirie



Assainissement
collectif et non collectif



Eau potable



COMPÉTENCES FACULTATIVES

Incendie et secours



Haut débit



École de musique
intercommunale



Centre aquatique
intercommunal



SERVICES MUTUALISÉS

Service mutualisé
d'urbanisme
24 communes
adhérentes



Police municipale
intercommunale
23 communes
adhérentes



Fourrière automobile
24 communes
adhérentes



Élus



Christian RAYOT
Président
Maire de Grandvillars



Sandrine LARCHER
1^{ère} Vice-Présidente
en charge du tourisme, du commerce de
proximité, de l'artisanat et de la santé
Maire de Delle



Thomas BIETRY
2^{ème} Vice-Président
en charge du centre aquatique
intercommunal
Maire de Beaucourt



Daniel FRERY
3^{ème} Vice-Président
en charge des finances, de la CAO et
de la mutualisation
Conseiller municipal de Courtelevant



Thierry MARCIAN
4^{ème} Vice-Président
en charge de l'eau potable
Maire de Fêche-l'Eglise



Monique DINET
5^{ème} Vice-Présidente
en charge de la police municipale
Intercommunale et de la fourrière
automobile
Maire de Chavanatte



Jacques ALEXANDRE
6^{ème} Vice-Président
en charge des travaux, de
l'habitat, de l'urbanisme et de la voirie
Maire de Joncherey



Jean-Jacques DUPREZ
7^{ème} Vice-Président
en charge de la GEMAPI, des politiques
environnementales et
des aires d'accueil des gens du voyage
Maire de Lebetain



Jean-Louis HOTTLET
8^{ème} Vice-Président
en charge de la mobilité, des transports
et de la représentation dans
les organismes extérieurs
Maire de Grosne



Dominique TRELA
9^{ème} Vice-Président
en charge de l'Ecole de musique
intercommunale, de l'insertion sociale
et professionnelle et du CISPD
Maire de Boron



Bernard CERF
10^{ème} Vice-Président
en charge des
ordures ménagères
Maire de Faverois



Claude MONNIER
11^{ème} Vice-Président
en charge de la ruralité et
du monde agricole
Maire de Croix



Robert NATALE
12^{ème} Vice-Président
en charge du personnel
Adjoint au Maire de Delle



Gilles COURGEY
13^{ème} Vice-Président
en charge de l'assainissement
collectif et individuel
Adjoint au Maire de Beaucourt

Autres membres du Conseil communautaire par commune

BEAUCOURT



**Philippe
CHEVALIER**
Conseiller municipal



Anaïs MONNIER
2^{ème} Adjointe
au Maire



Hamid HAMLIL
3^{ème} Adjoint
au Maire



**Catherine
CLAYEUX**
4^{ème} Adjointe
au Maire



Virginie REY
8^{ème} Adjointe
au Maire



**Chantal
CHAVANNE**
Conseillère municipale



Michel HOUDELAT
Conseiller municipal

DELLE



Lionel ROY
1^{er} Adjoint au Maire



Fatima KHELIFI
2^{ème} Adjointe
au Maire



**Emmanuelle
PALMA-GERARD**
6^{ème} Adjointe au Maire



Daniel BOUR
7^{ème} Adjoint
au Maire



**Imann
EL MOUSSAFER**
Conseillère
Municipale



**Lounès
ABDOUN
SONTOT**
Conseiller
Municipal



**Frédéric
ROUSSE**
Conseiller
Municipal



**Françoise
THOMAS**
Conseillère
Municipale

GRANDVILLARS



**Jean
LOCATELLI**
1^{er} Adjoint
au Maire



Anissa BRIKH
2^{ème} Adjointe
au Maire



**Catherine
CREPIN**
Conseillère
municipale



**Christian
GAILLARD**
Conseiller
municipal



Sophie GUYON
Conseillère
municipale

BREBOTTE



Pierre VALLAT
Maire

BRETAGNE



Vincent FREARD
Maire

**CHAVANNES-
LES-GRANDS**



**Gérard
FESSELET**
Maire

COURCELLES



Annick PRENAT
Maire

FLORIMONT



Sophie PHILIPPE
Maire

FROIDFONTAINE



Bernard VIATTE
Maire

JONCHEREY



Martine BENJAMAA
Adjointe au Maire

LEPUIX-NEUF



**Fabrice
PETITJEAN**
Maire

MONTBOUTON



Gilles PERRIN
Maire

RÉCHÉSY



**André
KLEIBER**
Maire

RECOUVRANCE



Jean RACINE
Maire

**SAINT-DIZIER
L'ÉVÊQUE**



Nicolas PETERLINI
Maire

SUARCE



Patrice DUMORTIER
Maire

THIANCOURT



Roland DAMOTTE
Maire

VELLESCOT



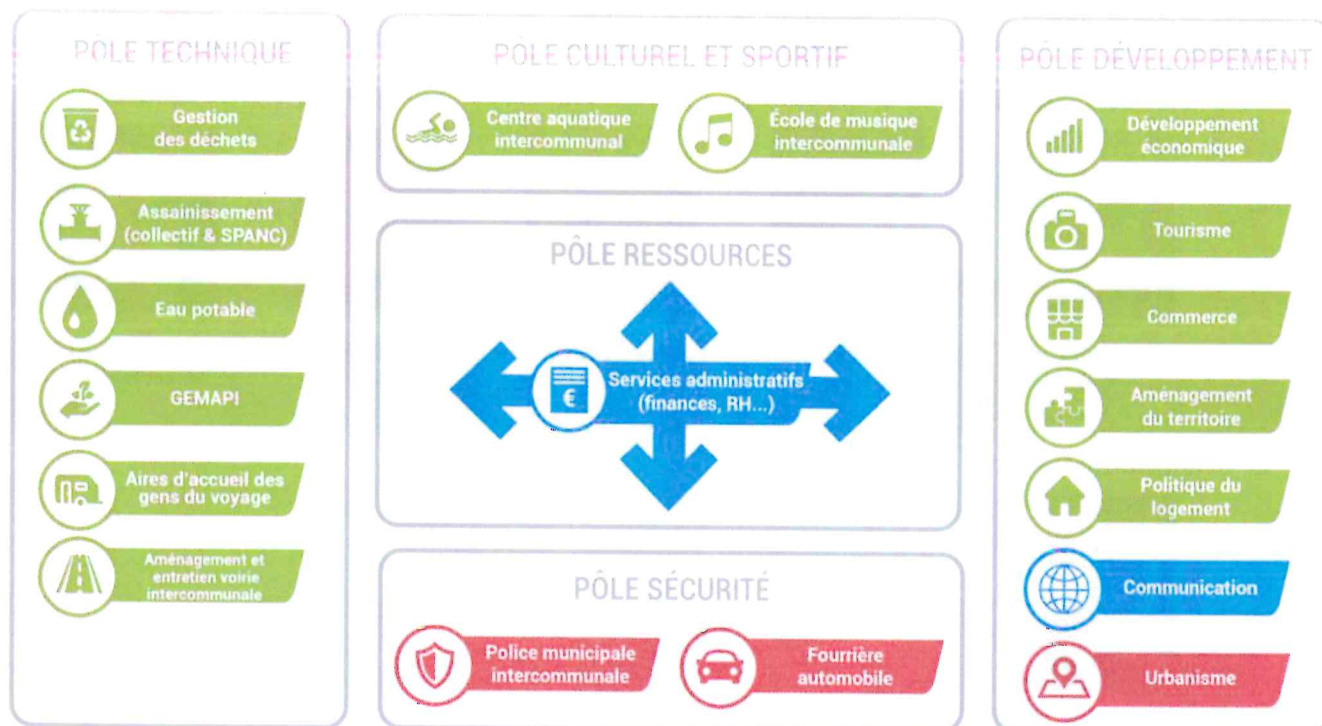
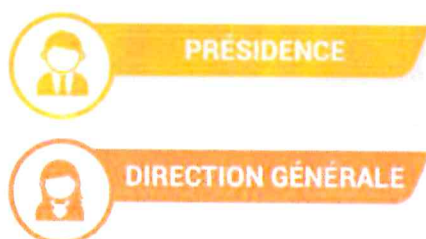
Florence PFHURTER
Adjointe au Maire

VILLARS-LE-SEC



Jean-Michel TALON
Maire

Organisation des services





Pôle développement

L'aménagement du territoire et le développement économique sont les compétences fondatrices des communautés de communes et des compétences majeures pour la Communauté de communes du Sud Territoire.

A ce titre, la collectivité est chargée d'aménager son espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, la conduite d'actions de développement économique ; elle est également compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien des zones d'activité, en ce qui concerne la politique locale du commerce mais aussi de promotion du tourisme.

Pour ce faire, la Communauté de communes s'appuie sur un Pôle développement basé au siège administratif et composé de 5 personnes placées sous l'autorité du responsable du pôle. Ces agents œuvrent dans des missions variées telles que le développement économique, le tourisme, le commerce, le développement territorial au sens large (dont la politique de l'habitat, la santé, les contractualisations...) et la communication.

Le service mutualisé d'urbanisme, rattaché au Pôle développement, est chapeauté par la Direction générale des services.



A/ Aménagement du territoire

1/ AMÉNAGEMENT DU SITE DES FONTENEILLES, BEAUCOURT



Après l'installation des services de la police municipale intercommunale et de l'antenne beaucourtoise de l'Ecole de musique intercommunale, l'aménagement du site des Fonteneilles se poursuit en 2024.

Dans le cadre de leur projet de médiathèque, la Ville de Beaucourt devient propriétaire, au premier étage de l'aile sud du bâtiment, du volume n°8 d'une superficie de 800 m² brut et sans aménagement intérieur. Le montant de cette vente CCST/Ville de Beaucourt, en octobre 2024, s'élève à 210 000 €.

Le plan d'actions concernant l'aménagement du site se poursuit également avec la signature, en juin 2024, d'un groupement de commande entre la CCST et la Ville de Beaucourt. Ce groupement permet aux deux parties de lancer une consultation unique afin de répondre aux besoins, en matière de maîtrise d'œuvre et de travaux, nécessaires à la création d'une cage d'ascenseur avec un escalier extérieur et à la réhabilitation d'une cage d'escalier intérieure, ces accès étant mutualisés.



Réalisation du Conseil municipal des enfants de Beaucourt dans le cadre de l'exposition « Beaucourt n° Bricks » au Musée Japy, 2024



2/ CONTRACTUALISATIONS



Contrat de Réussite et de Transition Écologique (CRTE)

Les Contrats de Réussite et de Transition Écologique (CRTE) sont le nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Ils ont vocation à regrouper, en un contrat unique et évolutif, l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de l'État et offrent une visibilité jusqu'en 2026 sur les aides apportées dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Après une période d'élaboration et de concertation, le CRTE du Sud Territoire a été signé entre la CCST et l'État le 1^{er} février 2022. Près de 250 projets et actions y sont inscrits selon quatre grands axes : un pays accueillant / un espace de solidarité / une terre préservée / pour un avenir durable.

A la demande des services de l'État, un travail de mise à jour mais également de ciblage des opérations locales les plus structurantes et prêtes à démarrer est réalisé chaque année.



Programme « Petites Villes de Demain » et Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

« Petites villes de demain » (PVD) est un programme national permettant aux villes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité de bénéficier d'un soutien financier spécifique de l'État et de ses partenaires pour leurs projets de revitalisation sur la période 2020-2026.

La convention d'ORT signée par la CCST, Beaucourt, Delle et Grandvillars avec l'État le 18 novembre 2022 est organisée autour de 4 axes stratégiques :

- Des petites villes dynamiques,
- Des petites villes où il fait bon vivre,
- Des petites villes respectueuses de l'environnement,
- Des petites villes solidaires.

Elle permet de soutenir 13 projets pour un investissement total de plus de 5 M d'€.

L'année 2024 a vu la poursuite de cette contractualisation avec l'organisation et la tenue du 1^{er} Comité de projet chargé de suivre son avancement le 23 janvier.

A noter que la Préfecture a mis en place en 2023 un « Comité des financeurs » annuel en vue de favoriser la concrétisation des projets. La CCST a présenté les projets structurants du Sud Territoire lors de la réunion de ce Comité le 16 février.



Centralités Rurales en Région (C2R)

La Région Bourgogne Franche-Comté a mis en place plusieurs politiques successives de soutien aux petites villes dans une optique de revitalisation globale et durable. C'est ainsi qu'a été signé en 2019 un Contrat de revitalisation des Bourgs-centres de Delle, Beaucourt et Grandvillars, piloté par la CCST et arrivée à son terme fin 2023. Par suite, la Région Bourgogne Franche-Comté a conclu des Contrats « *Centralités rurales en Région* », cosignés par la CCST, avec les deux bourgs-centres de Delle (10/10/2023) et Beaucourt (17/04/2023).

Contractualisations via le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

La Région Bourgogne Franche-Comté s'appuie sur le Pôle métropolitain pour contractualiser avec les intercommunalités du Nord Franche-Comté.

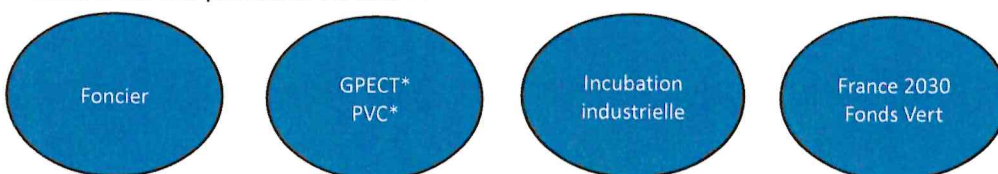


Ainsi, après plusieurs mois d'échanges et de discussions, le **Contrat « Territoire En Action (TEA) » 2022-2026**, qui fait suite au précédent contrat de développement métropolitain, a été signé le 16 mai entre la Région, le Pôle métropolitain, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et les 5 intercommunalités du Nord Franche-Comté. Ce contrat représente un engagement régional à hauteur de 29 M d'€ jusqu'en 2026 pour le Nord Franche-Comté. Il est composé d'un volet métropolitain dans le cadre duquel a été retenu le projet de création d'un hôtel sur le site des Forges à Grandvillars et d'un volet territorial qui prévoit pour les projets du Sud Territoire éligibles une enveloppe d'un peu plus d'1 M d'€.



Le **programme « Territoire d'industrie »** s'inscrit quant à lui dans le cadre de la stratégie de réindustrialisation de la France. Il a pour vocation de soutenir la revitalisation industrielle des territoires en favorisant l'innovation, l'attractivité, et la création d'emplois. Les 5 EPCI du Pôle Métropolitain, dont fait partie la CCST, ont été labélisés « *Territoire d'Industrie phase II* » en novembre 2023 pour la période 2023 à 2027. Un plan de 18 actions a été défini selon 5 axes d'intervention : Foncier / Foncier et transition écologique / Transition écologique / Compétences et attractivité / Innovation.

4 actions ont été priorisées en 2024 :



* Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales
 * Pôle Véhicule du Futur



3/ SANTÉ

Devant les difficultés d'accès aux soins sur le territoire et le manque de médecins, la CCST s'est emparée de la problématique de la démographie médicale. En effet, avec un nombre de médecins insuffisant au regard de sa population et de la superficie de son territoire, et un nombre de départs en retraite important, la CCST accuse un déficit en matière d'offre médicale. Elle multiplie à ce titre les initiatives visant à résorber la carence en matière de professions médicales et paramédicales.



Dispositifs d'accueil des professions médicales : primo installation

La CCST a décidé, en 2019, d'octroyer une aide à l'installation de 10 000 € à tout **médecin** s'installant sur le périmètre de la CCST, dans l'une de ses 27 communes, quel que soit le Territoire de Vie-Santé auquel elle appartient.

En 2024, aucune aide de ce type n'a été versée par la CCST.

Depuis 2020, la Communauté de communes participe également à l'aide à l'installation des **masseurs-kinésithérapeutes** en leur versant une aide complémentaire à celle de l'Agence Régionale de Santé allant de 5 000 à 8 000 € au moment de l'installation, en fonction du contrat signé.

Ainsi, en 2024, la CCST a versé une aide de 8 000 € à un masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'un Contrat d'Aide à la Création d'un Cabinet de Masseur-Kinésithérapeute (CACCMK) sur la commune de Grandvillars.

Prise en charge des frais de secrétariat médical

Afin de compléter l'offre en matière de démographie médicale, la CCST entend favoriser l'installation de cabinets de groupe, à travers notamment la prise en charge d'une partie des frais liés à l'activité de soins, notamment frais liés au secrétariat médical qu'il soit physique et/ou via une plate-forme de prise de rendez-vous (type Doctolib), dans la limite de 15 000 € HT / an, et pour une durée de 2 ans maximum.

En 2024, la Communauté de communes n'a pas été sollicitée dans ce cadre.

Acquisition de cellules à vocation médicale



Dans le cadre de sa politique de soutien aux bourgs-centres et aux médecins afin d'améliorer l'offre de soins, la CCST s'est portée acquéreur de cellules dans plusieurs projets immobiliers communaux à vocation médicale.

D'une part à **Beaucourt**, dans le **pôle médico-tertiaire « Espace Simone Veil »**, pour une surface totale de 238 m² (2 cellules) afin de permettre l'installation de médecins ou de professions paramédicales permettant de rétablir la démographie médicale sur la ville de Beaucourt et les communes avoisinantes.

L'année 2024 ne compte pas de locataire.



D'autre part à **Delle** dans l'ensemble immobilier « **le Parc de Déridé** », accueillant une maison médicale. L'acquisition de deux cellules d'environ 155 m² de locaux pour un montant total d'acquisition de 363 167,40 € TTC vise l'installation, à terme, de médecins (généralistes ou spécialistes) ou professions paramédicales, permettant de rétablir la démographie médicale sur la Ville de Delle et les communes avoisinantes.

Les contacts pris en 2024 avec différents professionnels de santé (notamment kinésithérapeutes) n'ayant pas abouti, les cellules sont actuellement inoccupées.



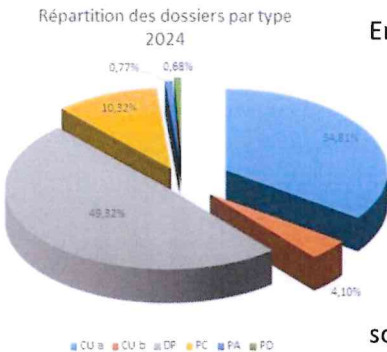
4/ URBANISME

Le service instructeur des autorisations liées au droit des sols, créé par la CCST en 2015 se charge de l’instruction, pour ses communes adhérentes, des dossiers de CUa, CUb, DP, PC, PA, PD, la décision restant prise par les Maires, autorités compétentes.

Le service, basé au Pôle technique à Grandvillars, a fonctionné avec 3 instructeurs sur la première partie de l’année 2024. Au 1^{er} mai, l’un des instructeurs a fait valoir ses droits à la retraite, rétablissant ainsi l’effectif de 2 instructeurs pour 1,5 ETP pour la fin de l’année, effectif de croisière du service.

Le service instruit l'ensemble des autorisations des 24 communes adhérentes.

Instruction des autorisations liées au droit des sols

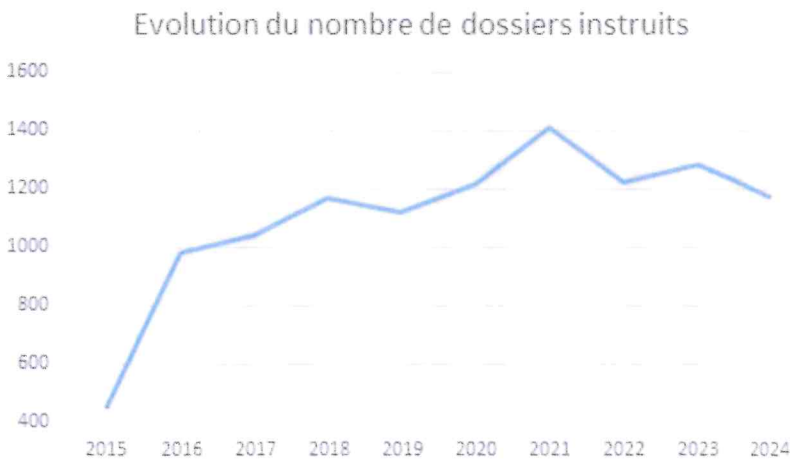


Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, le service a instruit :

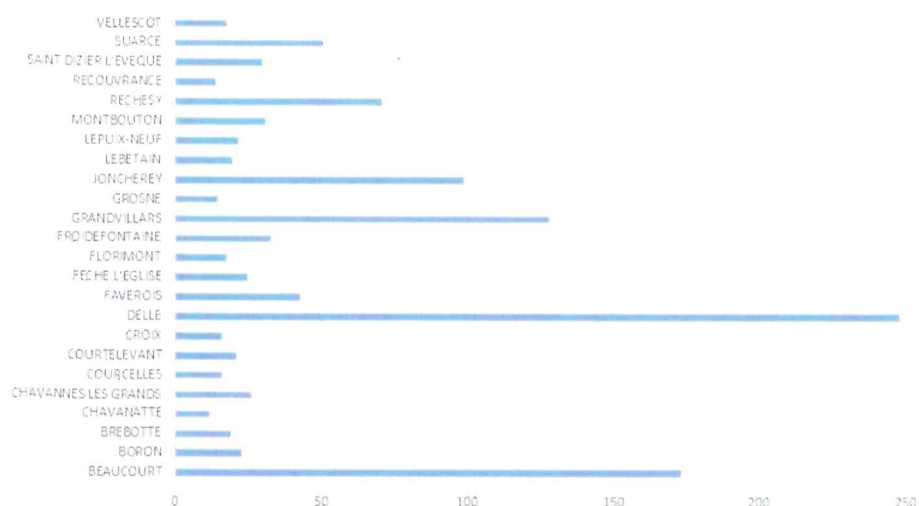
- 408 dossiers de certificats d'urbanisme d'information (CUa)
- 48 dossiers de certificats d'urbanisme opérationnel (CUb)
- 578 dossiers de Déclaration Préalable (DP)
- 121 dossiers de Permis de Construire (PC)
- 9 dossiers de Permis d'Aménager (PA)
- 8 dossiers de Permis de Démolir (PD)

soit un total de **1 172 dossiers sur l'année**, en très légère baisse par rapport à l'année précédente.

L'ensemble de ces dossiers ont été instruits dans les délais légaux fixés, aucun retard d’instruction du service n’a généré de décision tacite.

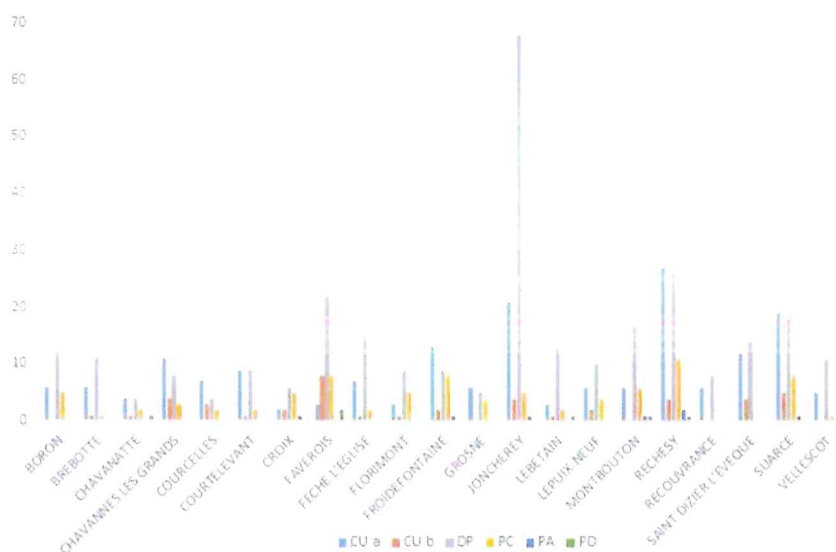


Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par commune 2024



Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par type 2024

Communes rurales



Dossiers d'autorisation d'urbanisme instruits par type 2024

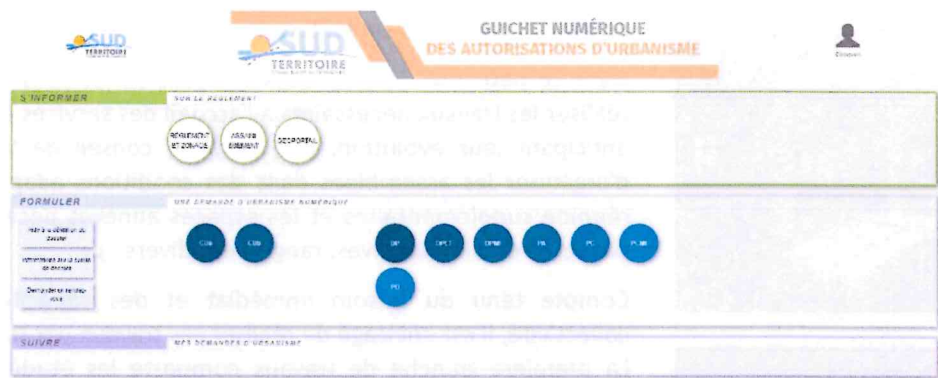
Bourgs - centres



Conseil aux communes et participation aux documents d'urbanisme

Le service est également amené, sur invitation des communes qui le souhaitent, à participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme communaux. Compte tenu du peu de procédures en cours sur son périmètre et du nombre réduit de réunions organisées, la Communauté de communes n'a pas été amenée à collaborer aux groupes de travail et réunions diverses relatives à l'élaboration de documents d'urbanisme sur ses communes en 2024.

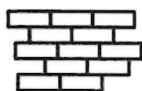
Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes doivent avoir la capacité de recevoir des demandes d’autorisation d’urbanisme par voie électronique, dans le respect de l’article L112-8 du code des relations entre le public et l’administration qui permet aux pétitionnaires de saisir l’administration de manière dématérialisée. De plus, les communes de 3 500 habitants, avec leur centre instructeur, se doivent de disposer d’une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d’instruire sous forme dématérialisée les demandes d’autorisation d’urbanisme (art L.423-3 du Code de l’urbanisme).

Dans un souci de mutualisation, la Communauté de communes, après mise en place de la solution adéquate en collaboration avec la DDT 90 et son prestataire Opéris, a pris en charge l’installation et la mise à disposition aux communes adhérentes des outils nécessaires à cette démarche.

En 2024, pour la troisième année de déploiement, les dossiers déposés de manière électronique représentent un peu moins de 30 % des demandes (contre 20 % l’année précédente, en constante augmentation depuis l’ouverture du service).



5/ REHABILITATION DU BATIMENT FAUBOURG DE BELFORT A DELLE - FUTUR SIEGE DE LA CCST



Dans le cadre de l'évolution des services de la CCST et dans un souci de restructuration des espaces économiques majeurs du Sud Territoire, la collectivité s'est portée acquéreur fin 2019 d'un bâtiment situé 28 faubourg de Belfort à Delle, racheté à la SEM Sud Développement.

La CCST étant confrontée depuis quelques temps déjà à l'exiguïté du siège, et consécutivement à la nouvelle composition du conseil communautaire, passée de 41 à 50 membres titulaires à la suite des élections municipales de 2020, rendant impossible l'utilisation de la salle de réunion actuelle pour les conseils communautaires, il y a lieu de délocaliser le siège sur un bâtiment plus grand et plus adapté à l'utilisation souhaitée.



Dans ce bâtiment de 3 niveaux sur sous-sol et sous combles, il est envisagé de réaliser les travaux nécessaires à l'accueil des services administratifs de la CCST, en anticipant leur évolution, une salle de conseil de taille suffisante permettant d'organiser les assemblées dans des conditions adaptées, une ou des salles de réunion supplémentaires et les espaces annexes nécessaires (sanitaires, salle de pause/réfectoire, archives, rangement divers...)

Compte tenu du besoin immédiat et des capacités d'investissement de la collectivité, il est envisagé de réaliser ces travaux par tranches.

La première tranche de travaux comporte les études préalables générales, les travaux de gros œuvre sur l'ensemble du bâtiment (toiture à changer, reprise éventuelle de façade, menuiseries extérieures, installation d'un ascenseur...) et l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée et du premier étage, permettant d'installer l'accueil du siège administratif, les bureaux actuellement occupés et nécessaires aux services, une salle de conseil communautaire, une ou 2 salles de réunions supplémentaires, un réfectoire/salle de pause permettant aux agents de se restaurer sur place.

Tout en permettant la réorganisation de ses services, la CCST entend préserver ce patrimoine industriel situé en cœur de ville, le long d'un des axes principaux de la commune. La résorption de cette friche industrielle en devenir permettra l'amélioration et le traitement paysager de l'entrée de ce site et de l'axe majeur qu'est le Faubourg de Belfort.

La consultation pour le marché de travaux a été lancée en novembre 2023. Considérant plusieurs lots infructueux, l'ensemble a pu être attribué courant 2024 pour un moment global de marché initial de 1 354 939,12 € TTC.

Les travaux ont débuté en juillet 2024.

La réception du bâtiment est quant à elle prévue pour septembre 2025.





6/ PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle. Il a vocation à mobiliser les acteurs économiques, sociaux et environnementaux du territoire en vue de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Regroupant plus de 20 000 habitants, la CCST est coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire et doit à ce titre réaliser un PCAET.

Au-delà de l'obligation légale, élaborer un PCAET est aussi une opportunité de réduire la facture énergétique, créer des emplois et améliorer la qualité de vie.

Les objectifs d'un PCAET sont :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;
- Adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires... (volet « adaptation ») ;
- Amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants.

La CCST a lancé sa démarche de PCAET par délibération valant déclaration d'intention du 28 septembre 2023. Elle s'appuie sur les compétences de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) pour la réalisation du diagnostic.

2 réunions techniques ont eu lieu en 2024 entre la CCST et l'AUTB dans le cadre de l'élaboration du diagnostic : le 11 janvier et le 12 juin.

Le diagnostic sera finalisé début 2025.



En parallèle de la réalisation du diagnostic PCAET, la CCST a eu l'opportunité de faire intervenir M. Daniel GILBERT, Professeur en écologie à l'Université de Franche-Comté, dans le cadre d'une **conférence débat sur le thème « Comprendre le changement climatique : le ciel va-t-il nous tomber sur la tête ? »** le 14 novembre à la salle de spectacle de Grandvillars. Une manifestation grand public étayée et éclairante qui a rassemblé une 30^{aine} de participants autour des questions liées au changement climatique :

- De quoi on parle ?
- Quelles sont les données objectives ?
- Qu'est-ce qui nous attend dans le Sud Territoire ?
- Qu'est-ce qu'on peut faire ?



B / Développement économique

1/ RÉHABILITATION DE SITES

La CCST a, parmi ses compétences obligatoires, le développement économique, et en particulier l'aide à l'immobilier d'entreprises. Elle a fait de cette compétence un élément central de son action, en raison des enjeux particuliers de son territoire.

La politique qu'elle a menée depuis sa création a préféré la restructuration complète de sites industriels, ou bien abandonnés, ou bien obsolètes, à la consommation de foncier vierge.



Restructuration du site Von Roll Isola France à Delle

La préparation de l'opération de restructuration du site occupé par l'entreprise Isola Composite France, enjeu important pour la pérennisation et le développement de celle-ci, s'est poursuivie durant l'année 2024, avec la mise au point du projet (adéquation aux priorités de l'entreprise et avec l'enveloppe financière), dans le cadre du dialogue compétitif. La détermination des priorités a permis de retenir l'amélioration des performances énergétiques, la restructuration des locaux tertiaires, et la sécurisation des locaux de production, ainsi que la reprise complète des locaux sociaux. La réalisation d'une nouvelle entrée pour le site est également programmée.

L'importance et la complexité de certains enjeux, en particulier en matière énergétique, ont imposé des délais adéquats pour la remise d'offres de qualité.

Parallèlement, et en-dehors du marché principal, deux opérations ont été mises en œuvre pour permettre l'installation de nouvelles machines (création de dalles, réalisation d'ouvertures...) dans le cadre du plan d'investissements de l'entreprise. Ont été ainsi permis les implantations d'une rectifieuse robotisée accompagnée

d'un dépoussiéreur, et d'une nouvelle chaudière pour la production d'eau surchauffée. Ces investissements ont représenté un montant de 115 033,89 €.

Enfin, il a été procédé à une consultation pour permettre le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, ayant vocation à accompagner la Communauté de communes tout au long des travaux. La SODED s'est vue attribuer ce marché.

Les travaux principaux pourront ainsi être engagés dans le second semestre de l'année 2025, avec comme objectif leur achèvement en 2027.

Concession pour la phase 2 de la réhabilitation du site des Forges à Grandvillars



La seconde phase du projet est aujourd'hui achevée et a porté sur l'aménagement de la Place des Forges et des espaces situés au nord du canal usinier.

Cet aménagement, dont l'enjeu est de créer un trait d'union entre la Place des Forges et les différentes fonctions urbaines repose sur les choix suivants :

- La Place des Forges, autrefois cour logistique, est totalement sortie de l'espace industriel ; son aménagement est à ce jour terminé et se présente sous forme de gradins doux suivant la déclivité existante entre la RD 19 et le niveau des bâtiments périphériques (Bâtiments R et U).

La circulation des véhicules à moteur sur la place y est interdite (sauf véhicules de secours) ; elle est dédiée aux piétons et aux modes doux et est traversée par la piste cyclable,

- Le bâtiment dit « *des Casernes* » a été démoli pour laisser place à l'aménagement d'un parking qui a été achevé en 2021. Il permet de desservir les Bâtiments R et U mais également les services techniques de la CCST présents au rez-de-chaussée du bâtiment R,
- Le canal usinier, autrefois élément de coupure, devient une liaison qualitative entre les différentes parties du site. A noter que le canal



proprement dit a été restauré lors de la première phase, avec démolition de la dalle qui le recouvrait et qui supportait des bâtiments de production. Les travaux sur le canal dans cette seconde phase sont à ce jour terminés et ont consisté en la restauration des vannages et du bassin qui servait de réservoir pour les besoins énergétiques, et la mise en valeur des installations hydrauliques.

Depuis la genèse de l'opération, le montant des investissements s'élève à 34 133 800 € HT.

La participation prévisionnelle de la collectivité à l'opération est évaluée quant à elle à 6 280 500 € HT. En 2024, la CCST a versé une somme de 400 000 €, montant ainsi sa participation à 4 950 000 € au 31 décembre 2024. Les 1 330 500 € restants seront à verser d'ici 2028.

2/ ZONES D'ACTIVITÉS

Entretien des espaces verts

En 2024, un nouveau marché d'entretien des zones d'activités économiques, du parking de covoiturage et de la Maison du Terroir a été contracté pour une année entre la CCST et l'entreprise Ressourcerie 90.

Le montant des prestations de l'entreprise s'élève à 24 500,00 € HT.

Entretien des séparateurs hydrocarbures des bassins de rétention

Conformément à l'arrêté du 19 janvier 1995 et à celui du 30 mai 2006, la CCST doit veiller au bon fonctionnement de ses bassins de rétention situés sur les zones d'activités.

Au cours de l'année 2024, la CCST a mandaté la société OSIS pour effectuer l'entretien des séparateurs hydrocarbures des bassins situés sur ses zones d'activités pour un montant de 4 981,32 € HT.

Surveillance du rejet des eaux pluviales à la sortie des séparateurs hydrocarbures

Le laboratoire d'analyse des eaux de Voujeaucourt est mandaté par la CCST pour effectuer les analyses des eaux à la sortie des séparateurs hydrocarbures sur La ZAC des Grands Sillons, la ZAC du Technoparc et la ZAC des Chauffours. Le montant, pour l'année 2024, des prélèvements et analyses des eaux de rejets se monte à 2 252,45 € HT.

Vente de foncier à la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars

Au cours de l'année 2024, la Communauté de communes du Sud Territoire a suivi plusieurs porteurs de projets dans leurs démarches d'achat de foncier sur la ZAC.

Clôture de la convention publique d'aménagement de la ZAC des Popins à Beaucourt

Le 21 juin 2004, la réalisation et la gestion de la Zone d'Activités des Popins ont été confiées à la CCST, cette dernière concédant à la Société d'Équipement du Territoire de Belfort (SODEB) l'opération d'aménagement de ladite zone à travers une convention.

Cette convention publique d'aménagement étant arrivée à échéance, il était nécessaire de clôturer l'opération. Les comptes étant arrêtés, le montant à rembourser par l'aménageur à la CCST est de 30 248,50 € TTC.

L'année 2024 a donné le temps nécessaire à la régularisation de cette clôture et notamment à la rédaction d'un acte notarié constatant le transfert de propriété de la parcelle restante à commercialiser, acte qui sera signé en janvier 2025.



Clôture de la concession d'aménagement de la ZAC du Technoparc à Delle

Dans le cadre du développement économique du Sud Territoire, la ZAC du Technoparc à Delle a été initiée par la Ville de Delle en 1990 sur une surface d'environ 22 hectares. Cette zone d'aménagement concerté a pour objectifs de renforcer et diversifier l'armature industrielle, artisanale et commerciale. Ainsi, une convention de concession a été signée le 08 juillet 1993 entre la commune de Delle et la SODEB.

En juin 2004, la CCST est devenue concédante de la ZAC.

Fin d'année 2023, il a été décidé de résilier avant terme la convention publique d'aménagement. Le bilan de clôture de l'opération au 30 novembre 2023 fourni par la SODEB mentionne :

- Total dépenses : 4 221 588,50 € HT,
- Total recettes : 4 221 588,50 € HT.

Un acte constatant le transfert de propriété des parcelles restantes, soit 70 954 m² environ dont 55 824 m² commercialisables, sera signé en 2025. Le solde à payer par la CCST s'élèvera à 226 716,86 € TTC.

A ce jour, plus de 16 entreprises sont implantées sur la zone. L'offre foncière disponible immédiatement représente des parcelles de 5 800 m² à 36 500 m².



Inventaire des Zones d'Activités Économique (IZAÉ)

La CCST a l'obligation de réaliser un Inventaire des Zones d'Activités Économiques (IZAÉ) sur son territoire conformément à la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 220 codifié aux article L.318-8-1 et suivants.

Les zones d'activités économiques retenues par la CCST à l'échelle du territoire intercommunal sont les suivantes :

- Popins à Beaucourt,
- Centre commercial de l'Allaine à Delle,
- Technoparc à Delle,
- Chauffours à Delle,
- Grands Sillons à Grandvillars,
- Pellerie à Grandvillars.

La CCST s'est appuyée sur l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort pour réaliser cet inventaire. La consultation des propriétaires et occupants s'est déroulée du 1^{er} avril au 3 mai 2024. Les fiches relatives à chacune des zones d'activités économiques ayant été arrêtées à la suite de la consultation, l'inventaire a été validé par le conseil communautaire en date du 26 septembre.

3/ BÂTIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS



Ce bâtiment de 4 cellules de 300 m² chacune regroupe des activités diverses.

Depuis quelques années, 3 cellules sont occupées respectivement par :

- SARL Ernest ROTH France
- ITAL CERAM & COMMERCE
- SOLID'R AUTO

De juillet 2023 à juin 2024, la cellule n° 4 a été louée à la société DELL'BROC. Depuis la cellule a été libérée et proposée à la location.

Le montant des loyers facturés s'élève à 69 768,72 € HT pour l'année 2024.



4/ AIDES AUX ENTREPRISES

Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE)

La CCST a décidé de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises situées sur son territoire (construction, extension, acquisition ou rénovation de bâtiments). Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies dans un règlement d'intervention élaboré par la CCST.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique communautaire en faveur du développement économique et dans les objectifs du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

En 2024, aucune aide n'a été octroyée par la CCST.

Suivi de projets et contacts avec les entreprises locales

En 2024, diverses réunions sont organisées avec les partenaires du développement économique par l'ADN FC (Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté) afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.



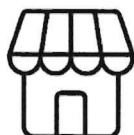
Club des
Chefs d'Entreprises
SUD TERRITOIRE - 90

Le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire

Dans le cadre de sa compétence en développement économique, la CCST maintient son partenariat avec le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire, créé en 2011 et qui compte 36 adhérents en 2024.

La CCST est à la fois partenaire fondateur et soutien opérationnel dans l'organisation des différentes manifestations du Club permettant ainsi une consolidation du tissu économique local et la promotion de l'entrepreneuriat sur le territoire.

Ces actions sont, par exemple, des événements thématiques, visites d'entreprises, conférences...



5/ COMMERCE ET ARTISANAT

L'action intercommunale en matière de suivi et de développement du commerce et de l'artisanat a été initiée à l'occasion de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) mise en place en 2015.



Construction d'une Maison du Terroir à Vellescot

La construction de la Maison du Terroir s'est achevée en 2023 mais l'aménagement intérieur de la structure s'est poursuivi au cours de l'année 2024.

Dans ce cadre, une aide au titre du Fonds de soutien au commerce rural sédentaire de 25 000 € a été octroyée à la CCST.

Le montant des dépenses d'aménagement pour l'année s'élève à 14 623,60 € HT.

Dans un même temps, la CCST a accompagné l'Association Vell'Com, futur exploitant de la Maison du Terroir, pour une ouverture du magasin début 2025.



Centre commercial de la ZAC de l'Allaine à Delle

Le montant des loyers perçus sur l'année 2024 se monte à 96 172,67 € HT soit 115 407,20 € TTC.

Sur sept cellules commerciales, propriété de la CCST, six sont louées en 2024 dont une à partir du 1^{er} avril.

Les commerces présents dans le centre commercial sont les suivants :

- ✓ Lot n° 13 : « A l'attrape rêves », fonds de commerce de bijoux fantaisie et accessoires ;
- ✓ Lot n° 15 : « Le Comptoir de Paul », fonds de commerce d'épicerie fine ;
- ✓ Lot n° 16 : « Faubourg de la beauté », exploitation d'un centre de soins esthétiques ;
- ✓ Lot n° 30 : « Boulangerie GAUER » ;
- ✓ Lot n° 31 : « Chaussures GILLES », fonds de commerce de chaussures, maroquinerie... ;
- ✓ Lot n° 32 : « D'elle au naturel », fonds de commerce de produits bio et produits naturels diététiques.

Soutien au commerce et à l'artisanat local



Dans le cadre de la **convention de partenariat entre la CCST et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort (CCI90)** (10 000 € / an), des ateliers de formation et d'échange, animés par la CCI à destination des entrepreneurs locaux, ont été organisés au siège de la CCST.

8 ateliers ont été organisés en 2024 : 11/03, 18/03, 08/04, 13/05, 24/06, 23/09, 18/11 et 25/11.

Ils ont été suivis par plus d'une vingtaine de participants, ce qui a permis aux 18 porteurs de projets résidant sur le périmètre de la CCST d'être accompagnés.

3 déjeuners du commerce ont également eu lieu dans les communes centres-bourgs :

- Le 23/01 à Delle ;
- Le 07/03 à Grandvillars ;
- Le 09/04 à Beaucourt.



Concernant les **Marchés du Terroir**, 6 manifestations (+ 1 accompagnement d'un marché local) ont eu lieu :

- Bretagne - 03/05
- Chavanatte - 24/05
- Suarce - 07/06
- Grosne - 28/06
- Florimont - 06/09
- Joncherey - 20/09



6/ TOURISME



Domaine Coucoco Grands Reflets à Joncherey

Le bilan 2024 est de 4 700 nuitées (4 891 en 2023) qui ont été réalisées avec une note de satisfaction de 9,2 / 10 (800 clients sondés, année record en termes de satisfaction) pour un taux d'occupation de 79 %.

L'année 2024 a été marquée également par la création, en fin d'année, d'un espace petite restauration qui a généré quelques menus travaux financés par l'exploitant. Cette création permettra aux « cabaneurs » et aux visiteurs de profiter encore davantage du calme et de la déconnection offerts par le site et de déguster des tartes flambées, des planches de charcuterie ou encore une fondue au fromage.

A noter l'obtention de l'Ecolabel Européen.

Partenariat avec Belfort Tourisme



La convention 2024 avec Belfort tourisme, Comité départemental du tourisme du Territoire de Belfort (8 000 € / an) a généré 6 manifestations (1 baptême de plongée annulé faute de bénévoles) dont plusieurs ont rencontré un vif succès.

Parmi elles, la visite de la ferme Talon (40 participants) et le Moulin de Courtelevant (20 participants). En tout, 104 personnes pour 6 animations ce qui correspond à une augmentation de fréquentation de 112% par rapport à 2023.

- 26/06 : Du grain au pain - Delle
- 18/07 : Meunier tu dors - Courtelevant
- 25/07 : Préparation sportive - Parc des Cèdres, Beaucourt
- 31/07 : Atelier pâtisserie - Delle
- 01/08 : Ferme Talon - Villars-le Sec
- 24/08 : Baptême de plongée - Centre aquatique intercommunal à Delle



Entretien des sentiers de randonnée

Côté entretien des 20 sentiers de randonnée famille, la CCST continue de collaborer avec Balisage 90 (2 725 € / an).

Camping de Joncherey

L'achat du camping de Joncherey a été finalisé en novembre 2022.

À la suite de l'étude stratégique menée par le cabinet KPMG et confirmant le fort potentiel de cet équipement touristique, et dans l'attente du développement du site selon un concept restant à préciser, un bail équivalent à celui mis en place en 2023 a été signé avec la SARL des Cabanes des Grands Reflets pour l'exploitation de juillet à novembre 2024 des 4 chalets présents sur le site, permettant ainsi un maintien de l'activité, même partielle, sur le site.

Au total sur la même période, un chiffre d'affaires de 2 283 € a été réalisé (9 911 € en 2023), 45 nuits réservées (248 en 2023), une diminution consécutive à l'appel à candidatures pour la gestion du site à l'été 2025.

Des travaux de maçonnerie (les 4 dalles devant les chalets) mais aussi du bâtiment d'accueil ont été réalisés, ces travaux bénéficient d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR.



Pôle touristique rural à Brebotte

La CCST a réalisé la construction d'un gîte d'accueil pour touristes à Brebotte comprenant un restaurant d'environ 50 couverts, une terrasse d'extérieur, 5 chambres de 2 à 4 lits ainsi qu'un local de stockage pour vélos, le tout sur une surface d'environ 200 m².

Un marché de travaux pour l'extension de cet équipement a été lancé en 2023 et attribué en 2 temps pour un montant total de 191 992 € HT.

Les travaux d'installation de la climatisation ont été confiés à l'entreprise MDTE et se sont déroulés sur l'année 2023. La 2^{ème} phase des travaux s'est déroulée de mars à juillet 2024, le bâtiment de 45 m² permet de bénéficier d'une surface de stockage pour les boissons et diverses matières premières, des vestiaires hommes et femmes, un espace pour les armoires frigo et une lingerie.



7/ PARTENARIATS



Avec l'Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté (AER BFC)

Actionnaire de l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche Comté, la Communauté de communes du Sud Territoire participe régulièrement à des réunions de travail portant sur les plans d'actions initiés par l'Agence.



Avec le MEDEF Franche-Comté dans le cadre de la mise en place d'un réseau de parrainage

La convention de partenariat a été reconduite en 2024 entre la CCST et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en Franche-Comté dans le cadre d'actions spécifiques pour l'emploi. Ces actions ont pour objectif de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les représentants d'entreprises et développer les ressources externes.

Le montant du financement de la CCST dans cette action de parrainage 2024 s'élève à 10 500 € pour 20 demandeurs d'emploi parrainés.

28 personnes ont participé au réseau action en 2024 :

- 8 emplois CDD, CDI,
- 5 personnes en recherche d'emploi,
- 2 personnes ont quitté le réseau,
- 13 personnes en cours de suivi.

Avec l'Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté (ADN-FC)



Par délibération en date du 11 juin 2015, la CCST a adhéré à l'ADN-FC et contribue depuis à l'équilibre de son budget aux côtés de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, de Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté de communes des Vosges du Sud et de la Région.

Conformément à ses statuts et au bénéfice du territoire sur lequel elle intervient, l'ADN-FC a pour objectifs :

- De susciter et de favoriser l'implantation, le développement de nouvelles activités et de nouvelles entreprises (exogène) ;

- De promouvoir l'image, la notoriété et la visibilité du territoire tant localement qu'à l'extérieur de ses frontières administratives ;
- D'accompagner le développement économique et celui des entreprises locales (endogène) ;
- D'œuvrer à la coordination d'actions visant au développement de l'emploi, en identifiant les forces et faiblesses économiques ainsi que les opportunités de croissance ou défis du territoire.

En 2024, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2024-2026 a été signée entre les deux parties.

20 entreprises du Sud Territoire ont été suivies par l'ADN-FC dans le cadre de sa mission d'accompagnement au développement économique endogène dont principalement : AXONE SPADONE, Bâches LAILY, Établissements CHARPIOT, ISOLA COMPOSITE, MPM, Polygranit...

En juillet 2024, l'ADN-FC a renouvelé son module de recherche immobilière visant à valoriser les offres d'implantation en Nord Franche-Comté. Ce travail a été effectué avec la société Géolink. Avec ce nouveau module, l'ADN-FC répond au parcours résidentiel des entreprises et aux investisseurs exogènes.

En contrepartie des actions menées en 2024 par l'ADN-FC, la CCST a versé une subvention de fonctionnement de 30 000 €.



Avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB)

En 2023, la CCST a adhéré à l'AUTB, outil d'ingénierie d'intérêt public sous régime associatif, en vue notamment de renforcer la veille et l'observation, de mieux identifier les enjeux et priorités territoriales, de poursuivre l'inscription du territoire dans un urbanisme qualitatif, adapté à ses caractéristiques géographiques, sociales, environnementales, paysagères et économiques et d'accompagner les projets locaux.

Le partenariat a été reconduit en 2024 pour un montant de 25 000 € portant notamment sur les dossiers suivants :

- Finalisation du diagnostic PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ;
- Finalisation de l'Inventaire des Zones d'Activités Economiques (IZAE).



8/ OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI

L'observatoire de l'emploi, édition 2024, dresse un panorama du territoire de la Communauté de communes en termes d'emploi.

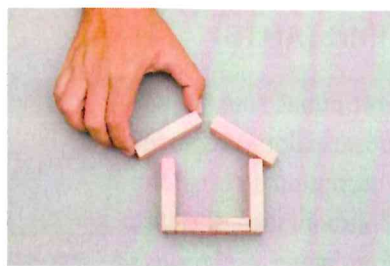
Il aborde le contexte local, le tissu économique, les profils des demandeurs d'emploi, la mobilité professionnelle, le travail frontalier.

L'étude propose également un focus sur des thématiques stratégiques telles que la capacité d'accueil du territoire, la réindustrialisation en Bourgogne Franche-Comté et les besoins en matière de santé.

L'objectif de cet outil étant d'avoir une base documentée pour orienter les réflexions et décisions des élus en matière de développement économique à l'échelle du Sud Territoire.



C/ Politique du logement



Amélioration de la qualité de vie des personnes vieillissantes et en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat

Dès 2012, la CCST s'est engagée conjointement aux côtés du Département du Territoire de Belfort et Territoire Habitat dans un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et des personnes en perte d'autonomie locataires de Territoire Habitat.

Engagement formalisé à travers une convention CCST – Territoire Habitat renouvelée début 2024 qui valide un engagement intercommunal à hauteur de 10 000 € maximum par an, en fonction du nombre de dossiers.

En 2024, la participation de la CCST pour 3 dossiers se monte à 3 950 €.



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Lancée mi-2019, l'OPAH du Sud Territoire, signée avec l'État, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et le Département, a pris fin le 24/06/2024.

L'ingénierie (suivi-animation) a été cofinancée par l'ANAH (35 %), le Département (15 %) et la CCST. Pour la 5^{ème} et dernière année, le marché a été attribué à URBAM Conseil pour un montant de 58 400 € HT.

Le bilan provisoire (dans l'attente de la finalisation de tous les dossiers) fait état de :

- 189 logements traités (= 172 dossiers) soit 86 % de l'objectif de 220.
- Une majorité de propriétaires occupants par rapport aux propriétaires bailleurs + 6 logements en copropriété.
- Une large majorité de demandes pour lutter contre la précarité énergétique.
- 133 logements traités dans les bourgs-centres (50 à Delle, 42 à Beaucourt et 41 à Grandvillars).
- En dehors du suivi animation, les subventions octroyées sont les suivantes :
 - o Plus de 3,1 M € d'aides de l'ANAH (dont 2 M€ pour les PO),
 - o Près de 68 000 € d'aides du Département
 - o Près de 307 000 € d'aides de la CCST fléchées, sur une enveloppe prévue de 410 000 € soit 76 %.

Les travaux engendrés par les dossiers de l'OPAH ont généré plus de 5,5 M d'€ HT de travaux, réalisés majoritairement par des entreprises locales.

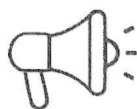


Pacte Territorial France Rénov' du Sud Territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les aides nationales en faveur de la rénovation de l'habitat privé ont évolué. Des évolutions qui se poursuivront en 2025 avec, notamment, la disparition des OPAH généralistes et la mise en place des SPRH (Services Publics de Rénovation de l'Habitat) à partir des guichets France Rénov' (= Gaïa Energies).

Un nouveau mode de contractualisation avec l'Etat est instauré pour financer ces SPRH : le Pacte territorial France Rénov'.

Afin de garantir le maintien d'un service - neutre, gratuit et indépendant - de conseil et d'accompagnement des habitants du Sud Territoire dans leurs démarches de rénovation de l'habitat privé, les élus de la CCST ont validé, fin décembre, le principe d'une signature d'un Pacte Territorial France Rénov' 2025-2027. Cet engagement de principe est subordonné aux contours du service et aux conditions financières qui feront l'objet d'échanges et de négociations courant du 1^{er} trimestre 2025.



D / Communication

L'objectif de la communication est de mettre en avant l'action de la CCST portée par les élus et plus globalement de faire connaître et de mettre en valeur le Sud Territoire. En plus de sa fonction support des différentes actions et services de la collectivité, la communication est appréhendée comme un levier stratégique de développement territorial. La communication est assurée par 3 agents soit un peu moins de 2 ETP (équivalents temps plein).

Publications et opérations de communication générale



ÉCHO DU SUD

La CCST a édité en 2024 deux numéros (juin et novembre) de son magazine à destination du grand public « *l'Écho du Sud* », entièrement élaboré en interne. Ce magazine, imprimé à 12 200 exemplaires est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des 27 communes de la CCST, par les communes elles-mêmes sauf à Delle et à Beaucourt où la prestation est confiée à la société INTERMED.



INSERTIONS DANS DES SUPPORTS A RAYONNEMENT EXTRACOMMUNAL

- Esprit Comtois, numéros de janvier et d'avril.
- Dossier 4 pages « *Industrie* », en supplément de l'édition du 20/04 de l'Est Républicain.
- Insertion supplément « *Découvertes estivales* » de l'Est Républicain, juin.
- Insertion magazine « *Vivre dans l'Aire urbaine* » de l'Est Républicain, décembre.

RELATIONS PRESSE

L'entretien et le développement des relations presse visent à assurer une couverture médiatique à l'action intercommunale. 20 communiqués (envoyés également aux communes) ont été diffusés à la presse locale en 2024 et plusieurs conférences de presse ont été organisées. En parallèle, la revue de presse journalière s'est poursuivie.

Communication digitale

SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la CCST, qui se veut moins institutionnel, plus proche des habitants et des touristes, a été mise en ligne mi-2023. Elle a été régulièrement mise à jour et enrichie au cours de l'année 2024.

PAGE FACEBOOK

Le nombre d'abonnés a progressé de plus de 13 % (environ 400) pour atteindre plus de 3 400 « *followers* » au 31 décembre.

PAGE LINKEDIN

La page ouverte début 2023 sur le réseau social professionnel LinkedIn, afin notamment de faciliter les recrutements et favoriser l'esprit d'équipe, comptait 120 abonnés au 31 décembre.

CHAÎNE YOUTUBE

Afin de valoriser les différentes vidéos produites par la CCST (rétrospective, vidéos de l'école de musique...) ou concernant son action (reportages), la chaîne YouTube CCST créée en 2020 a continué à être alimentée en 2024.



Communication thématique - Appui des services

Le service Communication accompagne toute l'année les différents services :

- Gestion des déchets : accompagnement à la mise en place de la collecte séparée des biodéchets, à la lutte contre les refus de tri (vidéos tri, calendrier de l'avent du tri...), aux évolutions des tournées de collecte...
- École de musique intercommunale : plaquette 2024-2025 et accompagnement des manifestations.
- Commerce : marchés du terroir, déjeuners du commerce et ateliers CCI.
- Tourisme : programme de sorties estivales.
- Centre aquatique : promotion et accompagnement des différentes activités.
- GEMAPI : accompagnement des actions du service notamment sensibilisation aux scolaires.
- Eau potable : information sur les coupures, pannes, entretiens et réparations du réseau.
- L'Eau d'Ici / PCAET : accompagnement des actions, notamment organisation d'une conférence sur le changement climatique le 14 novembre.
- Organisation de signatures et manifestations : vœux 2024, signature des fonds de concours avec les communes, signature des partenariats de communication...
- ...

Communication interne

La lettre d'information des agents « CCST'Infos » a fait l'objet d'une refonte début 2024, elle est devenue bimestrielle. 6 numéros ont ainsi été édités en 2024 auxquels il convient d'ajouter un numéro spécial dédié au congé maladie.

L'organigramme des services et le livret d'accueil des nouveaux agents sont en parallèle régulièrement mis à jour.

Partenariats de communication

Dans le cadre du développement de l'image et de l'attractivité du Sud Territoire, la CCST est partenaire de grands événements locaux. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation dans la communication des événements / structures partenaires.



FESTIVAL MUSIQUES PLEIN SUD 2024

La CCST a renouvelé en 2024 le partenariat de communication avec les associations organisatrices du festival « Musiques Plein Sud » qui s'est déroulé dans 3 villages du Sud Territoire (Croix, Grosne et Boron) les 12,13 et 14 juillet (10 610 € pour chacune des 3 associations). Chaque date a donné lieu à 2 concerts.

L'édition 2024 a une nouvelle fois permis de proposer aux habitants du Sud Territoire des spectacles musicaux de haute tenue, gratuits, en milieu rural. Plus de 1 300 personnes ont ainsi assisté aux 6 concerts.



ASSOCIATIONS CULTURELLES

La CCST a renouvelé en 2024 son accompagnement des principales structures / manifestations locales à rayonnement intercommunal voire au-delà :

- Maison Pour Tous de Beaucourt (10 000 €),
- Delle Animation (10 000 €),
- Festival d'humour à Grandvillars (10 000 €),
- Association Vivre ensemble de Brebotte dans le cadre de son spectacle historique annuel son et lumière (12 000 €),
- Comité des fêtes de Suarce pour la fête de l'Âne (3 000 €).

La CCST soutient également en 2024 le festival Montbout'Son à hauteur de 7 000 €.



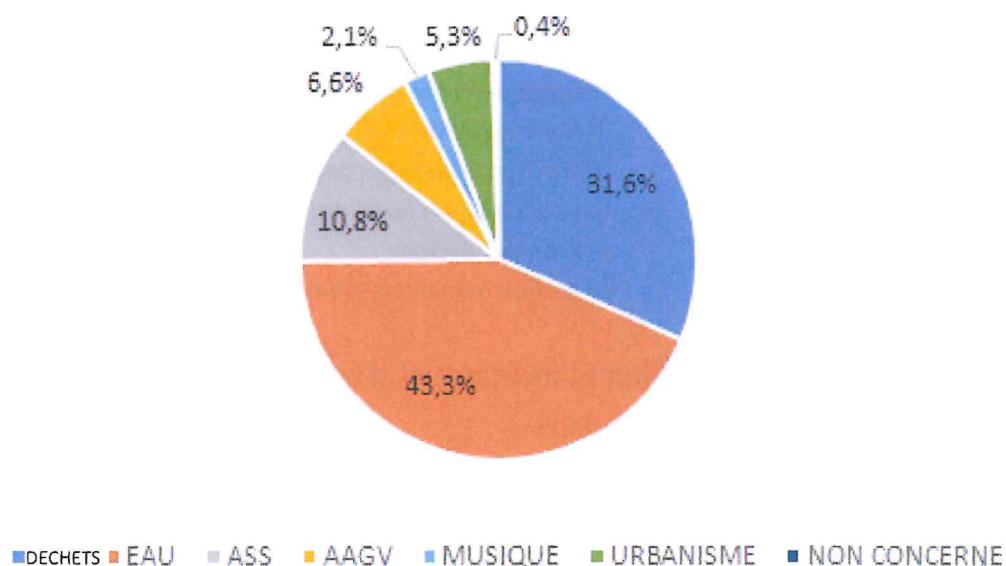
Pôle technique

Sont regroupées dans le Pôle Technique installé sur le site des Forges à Grandvillars tout un ensemble de compétences, gérées en régie par la CCST, au bénéfice des habitants : assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales), eau potable, gestion des déchets, GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et Aires d'accueil des gens du voyage.

Le choix de la gestion en régie de ces compétences, transférées par plusieurs syndicats intercommunaux préexistants, est significatif : il montre la volonté de la CCST de maîtriser le service rendu afin d'être au plus proche des besoins du territoire.

Un service « Accueil - Secrétariat - Facturation », composé de quatre personnes, est mutualisé entre l'ensemble de ces services techniques. Il est notamment chargé de renseigner les particuliers, de les mettre en relation avec les techniciens et d'établir la facturation des différents services. Cette mutualisation permet à tout usager d'avoir une porte d'entrée unique en cas de changement de situation (déménagement, emménagement...).

En 2024, l'accueil mutualisé du Pôle technique a reçu 11 119 demandes d'usagers (appels téléphoniques et accueil physique confondus) réparties de la manière suivante :





A/Gestion des déchets



Présentation et organisation du service

Fin 2024, le service de gestion des déchets comptait 19 agents exerçant les fonctions d'agent de collecte, de valorisation, de sensibilisation, de secrétariat et d'encadrement. Afin de compléter l'équipe dans les périodes de surcroît d'activité, 5 agents en contrat à durée déterminée ont par ailleurs été recrutés.

Un élève en alternance pour l'année 2024-2025 s'ajoute au nombre d'employés pour l'année. Il est inscrit en licence professionnelle Gestion et Traitement des Déchets - économie circulaire à l'Université de Besançon.

Depuis sa prise de compétence, la CCST exerce les missions suivantes en matière de gestion des déchets :

- La collecte, en régie, des ordures ménagères résiduelles (OMR), du papier et autres emballages recyclables, en porte à porte ou en apport volontaire,
- La collecte des biodéchets effective depuis le 1^{er} janvier 2024 (85 Points d'Apport Volontaire - PAV),
- Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) au centre de traitement (incinération),
- La préparation des bennes de déchets recyclables pour le transfert au centre de tri SCHROLL,
- La collecte du verre en apport volontaire (122 bacs à verre) et des déchets verts (bennes mises à disposition dans plusieurs communes),
- La mise à disposition des bacs jaunes et bleus, leur maintenance et leur réparation,
- L'exploitation et la gestion en régie des deux déchetteries, pour la collecte de déchets variés (encombrants, déchets verts, Déchets Diffus Spécifiques (DDS), plâtre ...) et le réemploi de matières et d'objets réutilisables (ressourcerie),
- La sensibilisation au tri de tous les usagers, à la prévention et à une meilleure gestion des déchets,
- La gestion administrative des abonnés et du service.

Bilan et indicateurs d'activités

LA COLLECTE

La CCST gère en régie un parc de 17 997 bacs jaunes et bleus. 287 166 bacs ont été levés en 2024 (311 604 en 2023). Avec le démarrage de la collecte des biodéchets

le 1^{er} janvier, les bacs bleus (OMR) sont désormais collectés une semaine sur deux, comme les bacs jaunes (collecte sélective).

Différentes interventions sur les bacs sont réalisées :

- Les livraisons pour les maisons neuves et les nouveaux arrivants,
- Les opérations de remplacement (bacs cassés, volés ou détériorés, changements de volume et retraits),
- Les opérations de maintenance (remplacements de couvercle/ roue, mise en place d’opercules et de serrures).

TYPE D'INTERVENTIONS	2024
Mises en place – nouvelles dotations	473
Retraits de bacs / récupérations	402
Opérations de remplacements (casse / vol)	28
Echanges de bacs / changements de volumes	483
Changements de puces, étiquettes	43
Opérations de maintenance (réparations / pose de serrures)	43
Total interventions	1 472
Bacs	2024
Nombre de bacs livrés	880
Nombre de bacs retirés	766
Nombre de bacs échangés	673

En 2024, 1 472 interventions (dont 198 échanges pour un bac jaune plus volumineux à la suite de la mise en place des extensions de consignes de tri et 71 échanges pour un bac bleu plus petit à la suite de changements de composition du foyer) ont été réalisés, en diminution de 11 % par rapport à 2023. La livraison de bacs pour les nouveaux usagers représente 27 % des interventions, en augmentation de 9 % par rapport à 2023. Le nombre de retraits a augmenté de 7 % tandis que le nombre d’échanges a fortement diminué de 32%. Un grand nombre d’échanges avait été effectué en 2023 en lien avec le passage à l’extension des consignes de tri.

LES TONNAGES

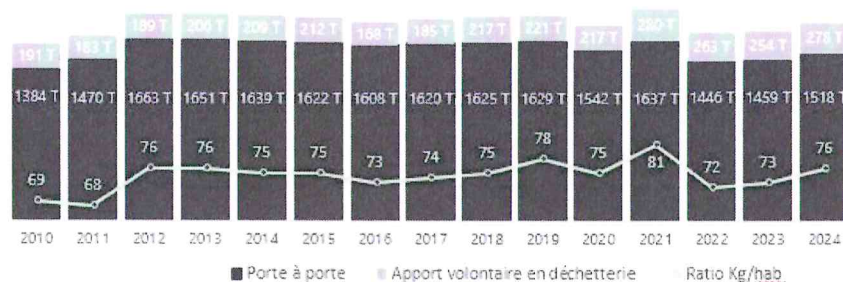
Collecte sélective

La collecte sélective (CS) en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, papiers, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte principal.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l’extension des consignes de tri (ECT) est mise en place pour les 27 communes de la CCST, elle vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages plastiques (barquettes, pots, tubes, films et sachets) en les déposant dans le bac jaune de tri.

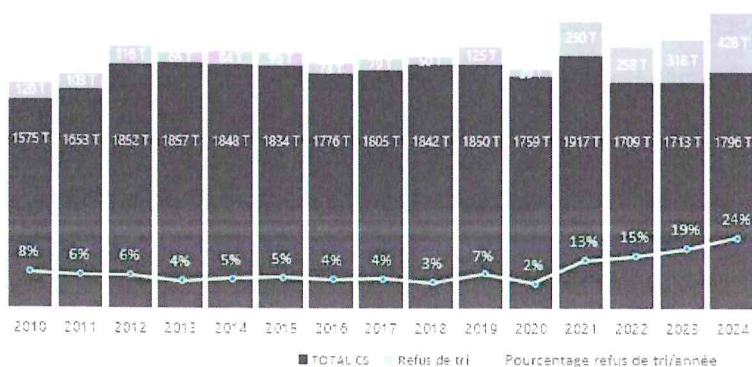
En complément, les usagers peuvent apporter en déchetterie (apport volontaire) leurs cartons, dont ceux de volumes importants ne rentrant pas dans le bac jaune.

Qu’ils soient collectés en porte à porte ou en apport volontaire, les déchets recyclables (papier, carton, plastique et emballages) sont déposés dans la fosse de la déchetterie de Fêche-l’Église. La collecte sélective est ensuite récupérée et traitée au centre de tri de Pfastatt par le prestataire SCHROLL. Les matériaux séparés sont enfin expédiés, sous la forme de balles, vers les filières de recyclage dédiées.



1 796 tonnes ont été collectées en 2024 contre 1 713 tonnes en 2023, soit une augmentation de 5% des déchets collectés par rapport à l'année 2023.

Les refus de tri issu de la collecte sélective



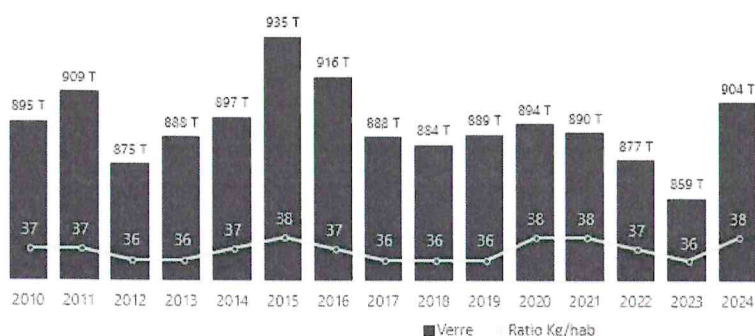
La CCST doit répondre à des impératifs au niveau de la qualité des déchets envoyés à ses prestataires de traitement et de valorisation. Tout déchet a un coût de collecte et de traitement.

Un déchet jeté dans le mauvais bac ou dans la mauvaise benne de collecte va engendrer un surcoût de traitement sous forme de pénalités par le repreneur.

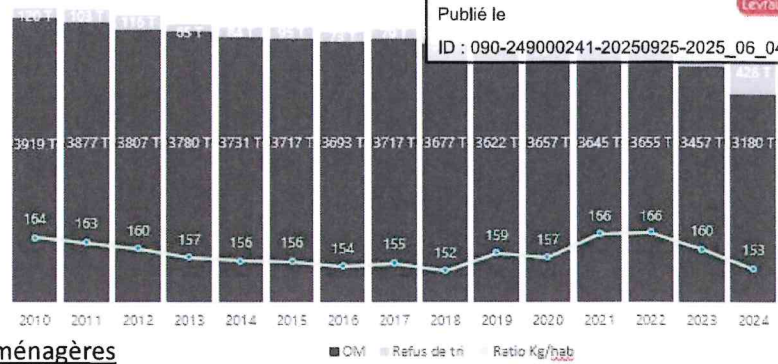
Ce que l'on appelle « *refus de tri* » correspond à la fraction des déchets non-conformes au cahier des charges du centre de tri. Il s'agit des déchets qui ne répondent pas aux consignes de tri. Ces refus de tri, qui seront finalement incinérés, coûtent très cher à la CCST.

La qualité du tri est donc essentielle. Le service Gestion des Déchets assure un contrôle qualitatif en collectant les bacs et les bennes de déchetterie. En cas de déchet non conforme, il refuse la collecte du bac ou des déchets concernés.

Le verre en apport volontaire



La quantité de verre collectée en 2024 via les 122 points d'apport volontaire, est en hausse de 5 % par rapport à 2023. Soit une moyenne de 38 kg/habitant, contre 34 kg/habitant au national (Chiffres clés CITEO). Le verre collecté est ensuite transporté et trié par la société Mineris, puis revalorisé par la société OI à Gironcourt. Les deux sociétés sont situées dans les Vosges. Il s'agit donc d'un recyclage de proximité.



Les ordures ménagères

La quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) collectées au cours de l'année 2024 est de 3 180 tonnes, soit une diminution de 8 % par rapport à 2023. La quantité d'OMR, hors refus de tri, continue de diminuer depuis 2022. En revanche, le tonnage de refus de tri augmente depuis 2020.

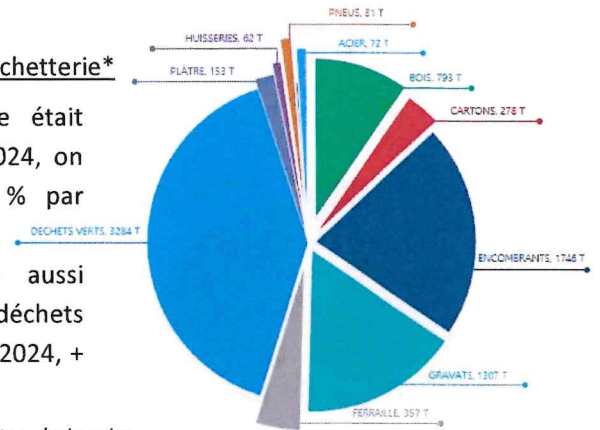
La collecte des biodéchets a débuté le 1^{er} janvier 2024 sur l'ensemble des communes de la CCST, la mise en place de cette collecte contribue également à la diminution du tonnage des OMR.

Tonnages par matériau - apports en déchetterie*

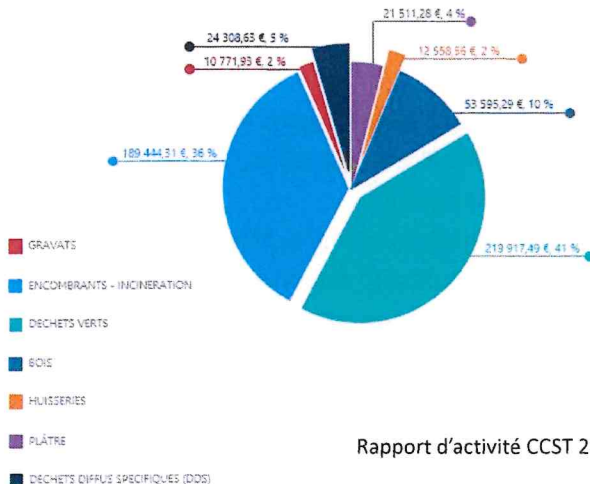
Le tonnage collecté en déchetterie était constant ces dernières années. En 2024, on observe une augmentation de 10 % par rapport à l'année 2023.

La répartition des flux est elle aussi relativement constante, hormis les déchets verts qui ont fortement augmenté en 2024, + 22 % par rapport à 2023.

*Apports de déchetterie : déchets verts, plâtre, huisseries, encombrants, bois, gravats et Déchets Diffus Spécifiques (DDS)



(1) Sans prendre en compte les refus de tri.
 (2) Apport de déchetteries : déchets verts, plâtre, huisseries, encombrants, bois, gravats et Déchets Diffus Spécifiques (DDS)



Décomposition du coût de traitement des déchets

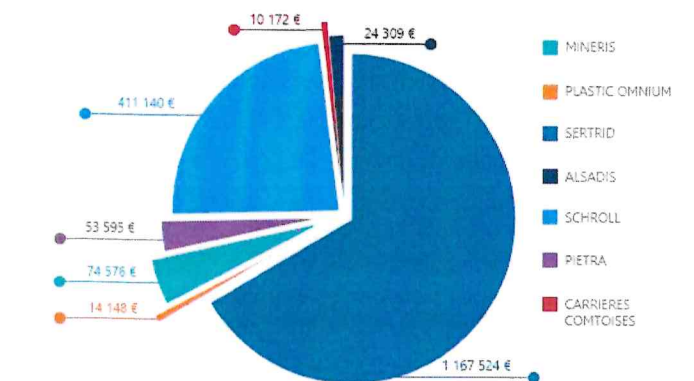
Le coût moyen de traitement des déchets a augmenté de 7 % pour l'année 2024. Il était de 70 € par habitant en 2023.

Détail du coût de traitement des déchets en apport volontaire

Les déchetteries accueillent les matériaux qui ne peuvent être collectés par les services de ramassage courants, à cause de leur nature (huiles), de leur taille (équipements ménagers, coupes de bois...) et de leur quantité (gravats...).

Le nombre de déchets sélectionnés varie selon l'implantation et l'importance de la déchetterie. Des bennes y sont installées afin de permettre le dépôt des déchets sélectionnés triés : déchets verts, gravats, bois, encombrants, plâtre...

En 2024, le coût de traitement des déchets pour ce qui concerne l'apport volontaire en déchetteries est de 532 107 €, soit une augmentation de 64 065 € par rapport à 2023.

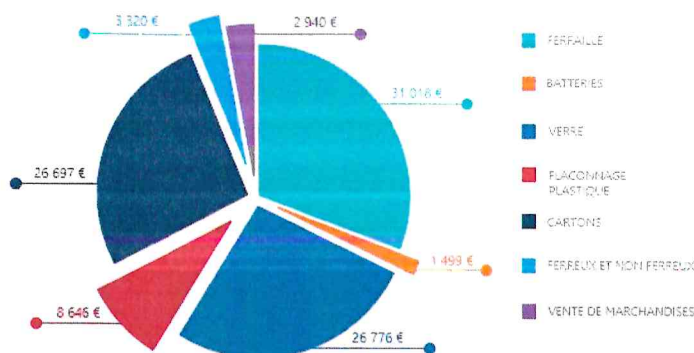


Montant annuel des prestations rémunérées des entreprises sous contrat

La CCST assure en régie la collecte des ordures ménagères et celle de la collecte sélective (déchets recyclables), mais elle ne possède pas de centre de tri ni de centre de traitement pour trier et éliminer ses déchets.

Elle fait appel à des prestataires, des entreprises privées et publiques, pour gérer le transport de certains déchets et en assurer le traitement.

En 2024, le montant total des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat est de 1 755 092 €. Soit une augmentation de 78 966 € par rapport à l'année 2023.



Vente des matériaux

En 2024, le montant des ventes de matériaux est de 100 896 €. Soit une augmentation de 10 361 € par rapport à 2023.



FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

En 2023, 99 658 passages ont été comptabilisés pour les deux déchetteries, soit une hausse de fréquentation de 11 % par rapport à 2022 dont :

- 72 824 passages à la déchetterie de Fêched'Eglise ;
- 26 834 passages à la déchetterie de Florimont.

La déchetterie de Florimont représente 27 % des passages.

13 436 badges ont été distribués depuis la mise en place du contrôle d'accès en juillet 2015.

9 411 badges sont actifs.

817 nouveaux badges ont été distribués en 2024.

Les autres badges ont été désactivés pour différentes raisons : les usagers ont déménagé de la CCST, les badges sont cassés ou perdus...





Collecte des biodéchets

En réponse à l'obligation nationale et après une période de test sur le 2^{ème} semestre de l'année 2023, la CCST a mis en œuvre une solution, opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2024, pour gérer la collecte séparée des biodéchets ainsi que leur valorisation. Son déploiement a été réalisé sur l'ensemble des 27 communes du territoire de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les biodéchets sont ainsi triés séparément et collectés en points d'apport volontaire. Chaque foyer qui en fait la demande est équipé d'un bio-seau avec des sacs biodégradables et au minimum un point d'apport volontaire est disponible dans chaque commune.

Pour l'année 2024, 202 tonnes de biodéchets ont été collectées, soit 8,58 kg /habitant. Le coût de traitement est de 17 180,20 €, soit 0,73 € /habitant.

	TONNAGE	COUT DE TRAITEMENT/TONNE	COUT TOTAL TTC
JANVIER	12,52 T	85,00 €	1 064,20 €
FEVRIER	17,04 T	85,00 €	1 448,40 €
MARS	17,06 T	85,00 €	1 450,10 €
AVRIL	17,64 T	85,00 €	1 499,40 €
MAI	20,68 T	85,00 €	1 757,80 €
JUIN	15,88 T	85,00 €	1 349,80 €
JUILLET	18,94 T	85,00 €	1 609,90 €
AOÛT	14,46 T	85,00 €	1 229,10 €
SEPTEMBRE	14,8 T	85,00 €	1 258,00 €
OCTOBRE	20,7 T	85,00 €	1 759,50 €
NOVEMBRE	14,84 T	85,00 €	1 261,40 €
DÉCEMBRE	17,56 T	85,00 €	1 492,60 €
TOTAL	202,12 T		17 180,20 €

Sensibilisation au tri sélectif



Afin d'améliorer au quotidien le geste de tri, la CCST sensibilise et informe les habitants sur les différents moyens de trier existant sur notre territoire.

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

23 classes ont été sensibilisées en 2024, de la grande section de maternelle jusqu'au CM2 (environ 500 élèves sensibilisés) :

- Le 26 janvier : école Louise Michel à Delle.
- Les 11, 12 et 19 mars : école Frédéric Bolle de Beaumont (Toutes les classes du CP au CE2).
- Le 11 avril : Francas de Delle (38 enfants).

- Le 03 mai : école de Courtelevant (de la moyenne section de maternelle au CP).
- Les 16 et 17 mai : école de Brebotte (CP et CE1).
- Le 27 mai : école de Joncherey (CE1).
- Le 18 juin : écoles de Grandvillars et de Réchésy (Grande section de maternelle, CP, CE1 et CM2).
- Le 21 juin : école de Boron (Petite, moyenne et grande sections de maternelle).
- Le 05 novembre : école des Marronniers à Delle (CP).

L'ambassadeur du tri effectue d'abord un rappel des consignes de tri sur le territoire de la CCST (présentation des différents contenants de tri : bacs jaune et bleu, le verre, le composteur, le fonctionnement de la déchetterie et du circuit de recyclage). Ensuite, il met en place des jeux avec les élèves :

- Le premier atelier : en quoi se transforment les déchets recyclés ? Les élèves doivent deviner quel est le devenir des déchets jetés dans le bac jaune, ainsi que la quantité demandée pour fabriquer de nouveaux objets.
- Le second atelier : où dépose-t-on nos déchets ? L'atelier consiste à trier les déchets selon leur matière et à les jeter dans la poubelle adéquate, en respectant les consignes de tri de la collectivité, afin que les élèves apprennent les bons gestes de tri.

Chaque animation est adaptée à l'âge de l'enfant.



REPRÉSENTATIONS LORS D'ÉVÈNEMENTS

Pour que tri ne rime plus avec contraintes, la CCST a acheté une gamme de conteneurs pour le tri des déchets recyclables, à la fois ludiques et incitatifs. Un nouvel outil pour améliorer la mobilisation du public.

- Le 16 juin : Trophée du Territoire de Belfort de Moto Cross à Suarce ;
- Les 17, 18 et 19 juillet : Journées médiévales de Brebotte ;
- Stands aux Marchés du Terroir.

INTERVENTIONS AUPRÈS DES USAGERS

Missions de sensibilisation au tri sélectif, piqûres de rappels et informations auprès des usagers afin de réduire les erreurs de tri sur le territoire de la CCST :

- 3 réunions en pied d'immeuble à Beaucourt et Delle.
- 2 interventions en magasin : Lidl et Intermarché à Delle.
- Interventions à la résidence les Tulipiers à Beaucourt

1 400 bacs ont par ailleurs été contrôlés en 2024, dont 200 en refus de collectes car les bacs présentaient des erreurs de tri.





B / Eau potable



En mars 2010, la CCST a fait le choix stratégique de maîtriser intégralement sa compétence eau potable et exploite ainsi en régie les différents réseaux et infrastructures. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le service gère l'eau potable sur l'ensemble des 27 communes de la CCST et, depuis le 1^{er} novembre 2021, le territoire est autosuffisant en eau, c'est à dire que 100 % de l'eau consommée par les 24 000 habitants est produite sur le territoire de la CCST.

Le service eau potable alimente un peu moins de 9 500 abonnés avec une infrastructure représentant 251 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et 35 équipements : 9 unités de production, 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise et/ou surpresseurs).



Organisation

Aux 10 personnes rattachées directement au service des Eaux, s'ajoutent bien entendu le personnel administratif (quatre personnes chargées de la relation client et de la facturation) qui lui est mutualisé avec d'autres services.

Sous l'autorité du responsable, assisté par un adjoint, 6 agents de terrain interviennent pour assurer la continuité du service.

Bien que le maître mot soit la polyvalence, chaque agent est spécialisé dans une fonction : maintenance des sites notamment électromécaniques, recherche de fuites, suivi des travaux, relève des compteurs, interventions chez l'habitant, gestion du parc et installation des compteurs, mise à jour des plans, protection des captages.

A cela s'ajoute 2 chargées de mission « Protection de l'Eau potable » qui font vivre un projet de plus en plus important dans le contexte actuel : « l'Eau d'Ici ». Celui-ci est détaillé dans la partie consacrée à la qualité de l'eau potable.

Le service Eau potable assure la continuité de service aux usagers via une organisation humaine et matérielle adaptée :

- Un service de proximité garantissant des interventions rapides,

- Une astreinte opérationnelle 24 h/24, 7 jours/7 et 365 jours par an : 71 interventions ont été réalisées durant l'année 2024,
- Des moyens matériels récents, spécifiques et adaptés avec notamment un superviseur modernisé et 30 automates de télégestion permettant de surveiller et piloter les installations et les réseaux, 1 corrélateur acoustique et des pré-localisateurs de fuites (150 modules) pour identifier et localiser les réseaux et branchements fuyards, des véhicules d'interventions aménagés et un stock de pièces de fontainerie permettant des interventions techniques rapides...
- Le pilotage en interne de marchés publics permet de répondre à nos besoins d'exploitant avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.



Éléments marquants

4 053 000 L d'eau en moyenne ont été mis quotidiennement en circulation, pour un rendement de 77,1%. Le prix de l'eau reste stable depuis 2017, et inférieur de 1,5 % par rapport à celui des collectivités de la même taille (source SISPEA et eaufrance.fr).

Le budget présente un résultat d'exploitation déficitaire de 119 000 € sur l'année.

Le budget est maîtrisé en investissement avec 760 000 € dépensés, notamment pour les opérations suivantes :

- Le renouvellement de 540 mètres de conduites dans la route de Courcelles à Florimont pour 228 000 € HT,
- La réhabilitation du château d'eau de Croix pour 275 000 € HT,
- Le remplacement des pompes du captage de Grosne pour 10 000 € HT,
- 132 interventions d'entretien du réseau effectuées, dont 53 fuites sur le réseau principal et 53 sur les branchements particuliers ce qui, couplé à l'entretien des installations, représente près de 325 000 € HT consacrés au patrimoine,
- La réalisation de 19 branchements neufs pour environ 83 000 € HT,
- Le remplacement d'environ 300 compteurs par d'autres équipés de la radio relève pour 20 000 € HT,
- L'achat d'extension pour la désherbineuse pour 12 000 € HT.



Démarche « L'Eau d'Ici »

La CCST pérennise la qualité et la quantité d'eau potable produite et distribuée aux habitants grâce au **projet de territoire dénommé « L'Eau d'Ici »**.

Le volet agricole est majeur dans la démarche. Ainsi la 2^{ème} campagne réalisée en 2024 a permis le désherbinage de 226 ha en 3 passages, soit 47 parcelles sur 5 exploitations. Cela permet la réduction de 70 % des applications de produits phytosanitaires.

Un suivi au champ de 6 parcelles, mené par la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort (CIA 25-90), a montré une nouvelle fois que, malgré une année météorologiquement compliquée, **l'efficacité du désherbinage est sans impact sur les rendements**.

D'autres actions qu'agricoles ont été menées, mais n'ont pas encore abouti. Une plaquette de communication a été finalisée pour inciter les communes de la CCST à former leurs employés aux techniques alternatives d'entretiens des espaces verts et cimetières sans pesticides via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

« L'Eau d'Ici » suscitant l'intérêt, une journée découverte a été organisée lors de la visite d'une délégation du Pays Avallonnais (89).

Cette attention portée à la qualité de l'eau est confirmée par le fait que, **pour la seconde année consécutive, 100 % des analyses pratiquées par les autorités sanitaires ont été conformes**.

A noter qu'une délégation d'élus et de techniciens de la CCST s'est rendue en novembre au Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques afin de présenter la démarche à une conseillère de Mme la Ministre et d'échanger sur ses perspectives.

Enfin, pour consolider sa stratégie de protection de ses 9 captages, **la CCST accueille depuis cette année, une étudiante en doctorat menant une thèse** sur l'adaptation des pratiques agricoles pour préserver durablement la qualité des eaux dans un contexte de changement climatique. Ceci en ciblant plus particulièrement le cas de la polyculture-élevage dans le Sud Territoire. Cette thèse est menée en partenariat avec l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) de Bourgogne Franche-Comté et Agro-Sup Dijon.



C/ Assainissement collectif



La CCST est compétente en matière d'assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2011. La CCST a fait le choix significatif de maîtriser de manière intégrale sa compétence. L'ensemble des communes est ainsi géré en régie depuis mi-2016.

La CCST fait toutefois appel à des prestataires de service pour l'accompagner dans la gestion courante (curage des réseaux, inspection télévisée, gestion des boues de station d'épuration, maintenance de certains équipements industriels, travaux).

La compétence assainissement porte sur la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. D'autre part la CCST dispose de la compétence « *eaux pluviales urbaines (EPU)* », service public administratif correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Les grandes orientations poursuivies sont :

- La réalisation des travaux en fonction des impératifs réglementaires fixés par l'État et l'Agence de l'eau,
- La réalisation et la mise à jour des documents réglementaires (cahier de vie, manuel d'autosurveillance...)
- L'autosurveillance des systèmes d'assainissement,
- La définition d'un programme de travaux pluriannuel d'investissement.

Organisation

Le service est composé d'un responsable, d'un adjoint et de 4 agents en binôme : 2 techniciens « *réseaux* » et 2 techniciens « *stations* ». Chaque technicien est spécialisé. Toutefois, compte tenu notamment de l'astreinte d'exploitation (réseaux et stations), chacun se doit d'être polyvalent.

Le responsable de service a été remplacé en décembre 2023. Sur la majorité de l'année 2024, un seul agent a été présent et en en charge des stations, compte tenu des départs et / ou arrêt maladie.

A noter que la mutualisation des services est engagée depuis 2016 et tend à se développer dans le domaine des études et des travaux.



Données générales – Patrimoine

La CCST collecte les effluents d'environ 19 800 habitants du Sud Territoire. Elle traite également des eaux usées de la Suisse, via le SEBA (Syndicat pour l'épuration des eaux usées de la Basse Allaine) à hauteur de 23 % des volumes traités à la station de Grandvillars. La CCST « exporte » des effluents vers le Grand Belfort et vers Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) pour plusieurs communes.

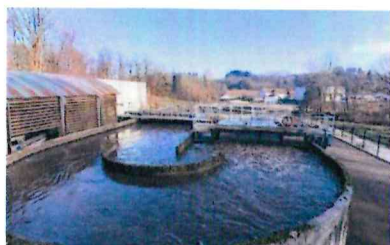
Le patrimoine d'assainissement se compose en 2024 de :

- 6 stations d'épuration :
 - Station de traitement à boues activées de Beaucourt (7 000 EH)
 - Station de traitement à boues activées de Grandvillars (20 000 EH)
 - Station de traitement à filtres plantés de roseaux de Croix (200 EH)
 - Station de traitement à filtres plantés de roseaux de Florimont (1 950 EH)
 - Station de traitement à filtres plantés de roseaux de Froidefontaine (1 500 EH)
 - Station de traitement de type lagunage de Faverois (925 EH)
- 156 km de réseaux dont : 106 km en unitaire et 50 km en séparatif.
- 27 déversoirs d'orage.
- 19 postes de refoulement des eaux usées.

Chiffres clés

ACTIVITÉS RÉSEAUX

- 1 100 m de réseaux ont été curés et le service a effectué 10 désobstructions par hydrocurage. Ces interventions, réalisées via un marché à bons de commande, représentent sur l'année 20 000 € HT.
- 40 interventions ont été réalisées via le marché à bons de commande d'entretien, de réparation et de travaux de pose de branchements pour environ 95 500 € HT. Parmi celles-ci, on dénombre 18 branchements neufs, la reprise d'1 branchement, la remise à niveau de 13 tampons.
- 244 contrôles ont été réalisés directement par les agents du service, dont :
 - 119 enquêtes dans le cadre de ventes
 - 44 mises en conformité de branchement
 - 81 enquêtes diverses (dans cadre opération de travaux, branchement neuf...)
- Le service a émis 558 avis sur des demandes de travaux :
 - 40 Avis de Travaux Urgents (ATU),
 - 191 Déclarations de Travaux (DT),
 - 110 Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT),
 - 217 DT/DICT conjointes.
- 36 permis de construire, 31 certificats d'urbanisme et 4 permis d'aménager ont fait l'objet d'un avis du service.



ACTIVITÉS STATIONS

Comme précisé, le service exploite en direct 6 stations d'épuration des eaux usées (notamment la nouvelle station de Froidefontaine et la station réhabilitée de Beaucourt).

Les interventions de curage et de pompage réalisées sur les stations représentent 24 interventions pour un montant de 37 500 € HT.

Les stations d'épuration à boues activées produisent des quantités significatives de boues, lesquelles font l'objet d'une valorisation agricole conformément à la réglementation en vigueur. En 2024 les tonnages de boues brutes extraites avant traitement sont les suivants :

- 586 T pour la STEP de Beaucourt ;
- 1 642 T pour la STEP de Grandvillars.

AU NIVEAU BUDGETAIRE

La section de fonctionnement 2024 est déficitaire de 310 127,17 € HT.

La section d'investissement 2024 est bénéficiaire de 722 040,60 € HT.

Pour mémoire, le service a déjà réalisé 8 emprunts depuis 2011.

1 000 000 € HT ont été empruntés en 2024 pour financer les travaux d'investissement.

Faits marquants

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

En 2024, la consommation d'eau potable assujettie à la redevance d'assainissement collectif s'élève à 773 000 m³, soit + 3,05 % par rapport à 2023.

Pour rappel, les volumes d'eau des années précédentes sont les suivants :

- 2023 : volume d'eau de 756 500 m³ (soit - 6 % par rapport à 2022).
- 2022 : volume d'eau de 813 700 m³ (- 2,6 % par rapport à 2021).

La redevance d'assainissement a été augmentée de 0,40 € en 2024. Le tarif de la redevance était de 1,84 € HT/m³ en 2023 et il s'établit à 2,24 € HT/m³ en 2024.



LES INVESTISSEMENTS

Depuis la prise de compétence assainissement collectif, la CCST mène un programme de travaux ambitieux. Entre 2011 et fin 2024, le montant total des investissements s'élève à 19 407 772 € HT.

Au cours de l'année 2024, plusieurs opérations de travaux ont été suivies par le service assainissement :

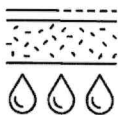
Opérations achevées sur 2024

- La construction de la STEP de Froidefontaine, ainsi que la pose d'un réseau d'eaux usées strictes sur cette commune, pour un montant total d'environ 2 500 000 € HT. La station a été réceptionnée le 16/02/2024
- La création d'un réseau à Florimont (tranche 2 : rues de Courcelles et de Courtelevant) pour un montant de travaux de 474 434 € HT.

Opération en cours ou engagée sur 2024

- La mise en séparatif des réseaux sur la commune de Faverois (tranche 1 : rue principale et rue de Delle) pour un montant de travaux prévisionnel de 552 648 € HT.
- La mise en séparatif des réseaux sur la commune de Grandvillars (rue Rusconi et rue de la 1^{ère} Armée) pour un montant de travaux prévisionnel de 346 000 € HT.
- Le remplacement du tableau électrique haute tension de la STEP de Grandvillars pour 35 000 € HT.
- La création d'un réseau d'eaux usées sur les communes de Brebotte et de Grosne pour un montant de travaux prévisionnel de 1 572 973 € HT

Le service recherche activement des subventions afin de réduire au maximum l'autofinancement. Les partenaires financiers sont : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'État, via son dispositif de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).



D/ Assainissement non collectif (SPANC)



La CCST dispose de la compétence Assainissement Non Collectif depuis le 1^{er} janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- Le contrôle diagnostic des installations existantes,
- Le contrôle des nouvelles installations, de la conception jusqu'à la bonne exécution,
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes (tous les 8 ans à 10 ans).

Tarification

Les tarifs des redevances n'ont pas évolué depuis 2009 :

- 69,86 € TTC pour un contrôle diagnostic initial,
- 69,86 € TTC pour une vérification de conception ou de bonne exécution des travaux,
- 62,56 € TTC pour un contrôle périodique de bon fonctionnement.

Les recettes des contrôles, y compris les vidanges, s'élèvent à 21 181 € HT pour l'année 2024.

Synthèse des contrôles réalisés

Le SPANC a établi 121 rapports de conformité (20 de moins qu'en 2023) dont : 62 contrôles périodiques, 29 contrôles dans le cadre de ventes, 10 contrôles de conception et 20 contrôles de bonne exécution.

A noter que l'Agence de l'Eau ne finance désormais plus les mises en conformité des installations d'assainissement non collectif.

Vidanges des installations

Le SPANC propose un service de vidange des installations. 61 usagers ont fait appel à ce service en 2024, soit 3 de moins qu'en 2023. Le nombre d'usagers faisant appel à ce service est marginal au regard du nombre total d'installations : 3 %.



E/ Gemapi



Dès 2005, la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) a été partie prenante dans le Contrat de Rivière transfrontalier de l'Allaine, ce qui a permis de préparer et d'anticiper la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI). Depuis 2018, celle-ci est désormais obligatoire pour toutes les intercommunalités. Cette compétence est gérée et animée au quotidien par une chargée de mission (1 ETP) et par un technicien (1 ETP). L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de l'équipe et l'arrivée d'une alternante en Master Sciences de l'Eau en novembre, pour une période de 2 ans.

La compétence GEMAPI comporte 4 items définis par le Code de l'Environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau (gestion de la ripisylve) ;
- Défense contre les inondations (gestion de digue, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues) ;
- Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (suppression des seuils/barrages, restauration morphologique, ...).

Missions réalisées

Le service GEMAPI a assuré plusieurs missions en 2024 :

- Côté travaux :
 - La levée des dernières réserves des travaux de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la traversée urbaine de Delle.
- Côté études :
 - La préparation du marché de la régularisation de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle en système d'endiguement, comprenant une étude de danger et l'élaboration du dossier réglementaire.
 - La préparation du marché d'étude du projet de restauration hydromorphologique de l'Allaine dans la plaine de Grandvillars, dans la continuité des travaux menés à Delle.
 - Le projet de restauration hydromorphologique de la Bourbeuse en lien avec SNCF Réseau et GBCA n'a pas progressé. Il est toujours au stade des études préalables et d'avant-projet à la fin d'année 2024.
- L'élaboration du diagnostic des affluents de l'Allaine et la Bourbeuse qui permettra, en 2025, d'aboutir sur un PPGE (Programme Pluriannuel de Gestion et d'Entretien) des cours d'eau.





- Des missions de conseil et d'assistance aux communes pour la rédaction des dossiers « Loi sur l'eau » dans le cadre de travaux ou d'aménagement des cours d'eau.
- Des missions d'accompagnement technique au service Développement Économique pour la réalisation de mesures compensatoires.
- La participation aux instances de l'eau à l'échelle du bassin versant, au regard ou en collaboration avec les autres EPCI : PAPI Allan / SAGE Allan / Commission Locale de l'Eau / Étude de Gouvernance de l'Eau.

Le service GEMAPI a engagé une sensibilisation des scolaires pour l'année scolaire 2023/2024, cette action a été ouverte à toutes les classes de CM1-CM2 des écoles du Sud Territoire. Ainsi 11 classes ont participé parmi lesquelles des classes des écoles de Grandvillars, Delle, Beaucourt, Joncherey, Florimont et Réchésy. En revanche, le service n'a pas pu proposer d'animation scolaire sur le 2^{ème} semestre 2024. Il est envisagé de reconduire cette sensibilisation pour l'année scolaire 2025/2026.



Restauration morphologique de l'Allaine : le projet se poursuit

Le secteur du centre-ville de Delle a fait l'objet des dernières levées des réserves des travaux de restauration (pose d'un dernier épi et d'un dispositif de stabilisation du fond du lit de la rivière dite « semelle de fond »). Dans un objectif de cohérence, la CCST a engagé la continuité du projet en aval de la sortie de la zone des Brétiloux jusqu'en aval de Grandvillars à travers une étude en vue de définir un programme pluriannuel de travaux de restauration de l'Allaine et de la Covatte.

Les objectifs sont multiples. La restauration du milieu associe la reconnexion nappes-rivière, la création d'habitats, la reconquête d'une meilleure qualité de l'eau, la continuité écologique et sédimentaire et la création de zone d'expansion des crues. Il est également question de redéfinir une bonne gestion de la végétation rivulaire dans ce secteur agricole.



La gestion de la digue de la ZAC de l'Allaine à Delle

La digue bordant le quartier résidentiel de la ZAC de l'Allaine à Delle est un ouvrage majeur de protection contre les inondations. Propriété de la Ville de Delle, sa gestion relève de la compétence GEMAPI. La nouvelle réglementation impose une régularisation de cette digue des années 70 en système d'endiguement. Une étude a ainsi été engagée fin 2024 pour réaliser un diagnostic technique de l'ouvrage, définir puis mettre en œuvre un plan de surveillance et de suivi structurel. L'étude a enfin pour objet d'établir un plan d'entretien de la végétation afin de rendre l'ouvrage fonctionnel et pérenne.

Appui technique aux communes

Les aménagements en bordure de cours d'eau font l'objet de Demande d'Intention de Travaux (DIT) auprès des services de l'État (DDT90). De la même façon ; les travaux dans le lit des cours d'eau nécessitent le dépôt d'un Dossier Loi sur l'Eau (DLE).

Le service GEMAPI propose depuis 2024 un appui technique aux communes pour la rédaction de ces documents et un appui en phase de travaux. Ainsi 5 DLE et 1 DIT ont été traités en 2024.



PPGE : Plan de Pluriannuel de Gestion et d'Entretien des cours d'eau

Depuis fin 2024, le service GEMAPI se consacre à l'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien des cours d'eau. Ce document technique est stratégique car il vise à définir et programmer les actions permettant d'assurer un entretien raisonné des cours d'eau, tout en instaurant un dispositif de surveillance continue des rivières. Au-delà de l'entretien, ce réseau de surveillance permettra de détecter tout incident susceptible de compromettre le bon écoulement des eaux ou de nuire à l'environnement, dans un délai le plus restreint possible.

Ce dispositif s'appuie sur une cartographie établie à la suite d'une campagne de prospection conduite par le service GEMAPI. Cette démarche a permis de recenser les altérations affectant les cours d'eau (embâcles, effondrements de berges ou présence d'espèces invasives), et ainsi de disposer d'une vision plus précise de l'état des milieux aquatiques et des actions de gestion à envisager.

En tant qu'écosystèmes naturels, les cours d'eau doivent être entretenus dans le respect des équilibres environnementaux. L'enjeu est de concilier la préservation du milieu naturel avec la gestion des risques naturels, notamment les inondations, ainsi que la protection de la ressource en eau. Cette campagne de prospection a permis d'identifier plusieurs points critiques altérant la qualité des cours d'eau (seuils devenus obsolètes, accumulation de débris, zones d'abreuvement dépourvues de dispositifs de protection), qui devront faire l'objet d'interventions spécifiques et de concertation avec les propriétaires et les exploitants agricoles concernés.

Les espèces invasives font également l'objet d'une surveillance accrue. Des campagnes d'arrachage ont eu lieu en mai 2024 sur le canal des Forges et également en bordure de l'Allaine à Delle, où la Balsamine s'est implantée.



F/ Aires d'accueil des gens du voyage

TARIFS 2024

Droit de place

4 € / jour

pour un emplacement, traitement
et enlèvement des ordures
ménagères compris

Prix de l'eau par m³

4,15 €

Prix de l'électricité par Kwh

0,20 €

La compétence en matière d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage permet de proposer aux gens du voyage un logement décent et légal respectant leur mode de vie nomade en évitant les installations « sauvages » génératrices de nuisances.

Conformément à la législation et au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, la CCST gère 3 aires à Beaucourt, Delle et Grandvillars.

Chaque aire comprend 5 emplacements totalisant 10 places, dont une spécialement équipée pour les personnes handicapées.

Les 3 aires sont administrées par un gestionnaire, employé de la CCST, qui assure l'entretien des équipements et veille au respect des règles de vie.

Actuellement un système de prépaiement par badge permet aux familles d'accéder aux fluides et de suivre en permanence leurs consommations.

Un nouveau système de télégestion sera déployé en 2025. L'outil permettra d'enregistrer les voyageurs, d'éditer les factures et facilitera le suivi des emplacements (visualisation des consommations de fluides en temps réel, contrôle à distance des fluides). Les voyageurs auront la possibilité de consulter leur solde de crédits via une application web.

En 2024, les 3 aires gérées par la CCST ont accueilli 169 personnes pour 8 114 jours d'occupation (3 226 à Delle, 1 630 à Beaucourt et 3 258 à Grandvillars).

Les recettes issues des droits de place en 2024 s'élèvent à 12 820 €.

Le montant des travaux réalisés en 2024 s'élève à 1 840 €.



Police municipale intercommunale



Présentation

En constante évolution, le service de la Police Municipale Intercommunale s'attache à répondre aux attentes des élus ainsi que de la population. Les moyens financiers et matériels octroyés contribuent pleinement à la réalisation de cet objectif.

- Présence sur le terrain, avec une organisation interne permettant une couverture optimisée et cohérente sur l'ensemble des communes adhérentes,
- Réactivité et disponibilité des agents dans le cadre de la gestion des sollicitations et des manifestations communales,
- Actions de prévention en matière de sécurité routière,
- Formations des agents notamment pour l'armement,

sont autant de missions exercées en adéquation avec la politique mise en place par la CCST et les Maires concernés.

Organisation

Avec les nouvelles adhésions, ces dernières années, de communes à la Police Municipale Intercommunale, l'organisation du service sur 23 communes en 2024 appelle à des adaptations, un effectif stable et un matériel de dotation suffisant.

Veiller à une équité de travail sur toutes les communes, sans distinction, demeure une préoccupation continue de l'ensemble de l'équipe.

Trois, voire quatre patrouilles journalières assurent une surveillance, les interventions ainsi que les tâches diverses dévolues aux attributions des agents sur une plage horaire allant de 07h30 à 23h en général. Il est à rappeler que ce schéma intercommunal, bien qu'encore marginal sur le territoire national, semble donner





entière satisfaction au regard du nombre croissant d'adhésions communales au service.

Gérés administrativement par la CCST, les agents sont sous les ordres directs des Maires, qui ont conservé leurs pouvoirs propres de Police.

Le management au sein du service est institué sur la base de la responsabilisation des agents. Chacun se voit attribuer un domaine de compétence, dont il assure la gestion (police de la route, funéraire, prévention routière dans les écoles, urbanisme, gestion du matériel...).

Projets ou actions réalisés

Différents projets ont vu le jour en 2024 :

- Développer les actions afin de rendre efficient le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le programme « *Savoir Rouler à Vélo* », en partenariat avec l'Éducation Nationale est un des symboles de cette instance, mise en place fin 2022. Plusieurs dizaines d'interventions ont eu lieu en milieu scolaire, de façon théorique en classe ou pratique sur le terrain, avec l'accompagnement par la Police Municipale Intercommunale de sorties d'élèves à vélo.
- La volonté des élus d'assurer la sécurité des agents sur le terrain, en les dotant d'armes létales (B1) s'est concrétisée par la formation à DIJON, de l'ensemble du personnel, désormais porteur de cette arme.
- L'arrivée en juin 2024 d'un nouvel agent, formé et agréé, porte l'effectif à dix personnes, ce qui permet de maintenir un nombre convenable de fonctionnaires sur le terrain en lien avec les absences (congs, formations, maladie...)

Quelques chiffres...

Sécurité écoles	Contrôles vitesse	Sollicitations	Fourrière automobile	Opération Tranquillité vacances
442	462	929	17	302



Pôle culturel et sportif

Le pôle culturel et sportif de la CCST est composé de l'École de musique intercommunale, compétence prise le 1^{er} septembre 2018, et du Centre aquatique intercommunal à Delle, compétence prise le 1^{er} juillet 2020.

Ces compétences ont été reprises, pérennisées et ont vocation à être développées à partir de services pré-existants exercés par des communes ou des associations.

Ces missions, à vocation intercommunale, sont les plus récentes prises par l'intercommunalité et forment un nouveau pôle de services offerts aux habitants avec accueil du public.



A/ Centre aquatique intercommunal



La CCST a pris la compétence Centre aquatique au 1^{er} juillet 2020. Cette décision a été motivée par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le Centre aquatique à Delle est l'une des quatre piscines du Territoire de Belfort : elle accueille chaque année plus de 40 000 visiteurs, en entrées individuelles, abonnements, cours de natation et activités.

De nombreuses écoles du Sud Territoire, mais également du Pays de Montbéliard et de l'Alsace, fréquentent cet équipement.

L'existence de cette offre sportive et de loisirs fait incontestablement partie des facteurs d'attractivité d'un territoire. Cet équipement permet d'assurer l'apprentissage de la natation, participe au lien social et à l'offre touristique, notamment en période estivale.

Organisation

Le Centre aquatique intercommunal du Sud Territoire, c'est :

- Direction : un responsable arrivé en janvier 2024 pour une gestion de proximité en lien direct avec la direction des services de la CCST,
- Au niveau technique : 2 machinistes chargés du traitement de l'eau, de l'entretien des bâtiments et du bon fonctionnement des équipements et 4 agents d'entretien pour le nettoyage quotidien des équipements,
- Une régisseuse principale et une régisseuse adjointe chargées de la caisse, du secrétariat et de la comptabilité,
- Une équipe de 4 Maîtres-Nageurs Sauveteurs chargée de la surveillance et de l'enseignement de la natation ainsi que des activités annexes (école de natation, aquagym, aquabike, aquayoga et stages de natation).
- Une équipe de 2 Surveillants Aquatiques chargée de la surveillance des bassins.



Le Centre aquatique dispose également de moyens matériels spécifiques (robots nettoyeurs de bassins, auto-laveuse, appareil de mise à l’eau pour personnes à mobilité réduite...).

Dispositif Aisance aquatique pour les 4-6 ans (6 classes en 2024)

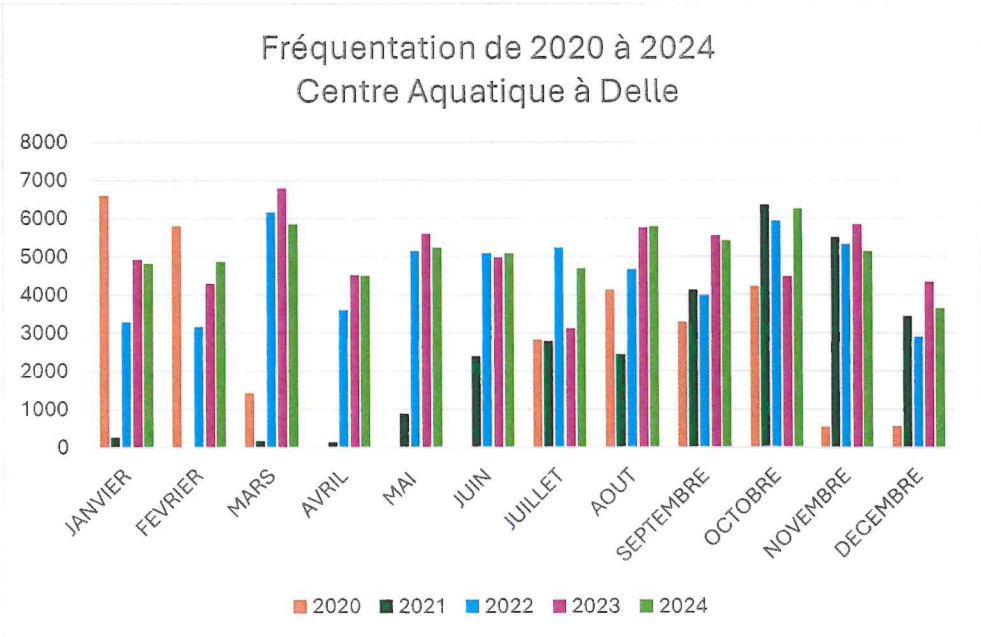
Le dispositif s’adresse aux enfants âgés de 4 à 14 ans sous forme d’un apprentissage d’aisance aquatique. Il a pour objectif de lutter contre les noyades et de former les professionnels de l’Éducation nationale, notamment les enseignants, à l’encadrement des jeunes.

Il s’agissait de la troisième participation du Centre aquatique intercommunal.

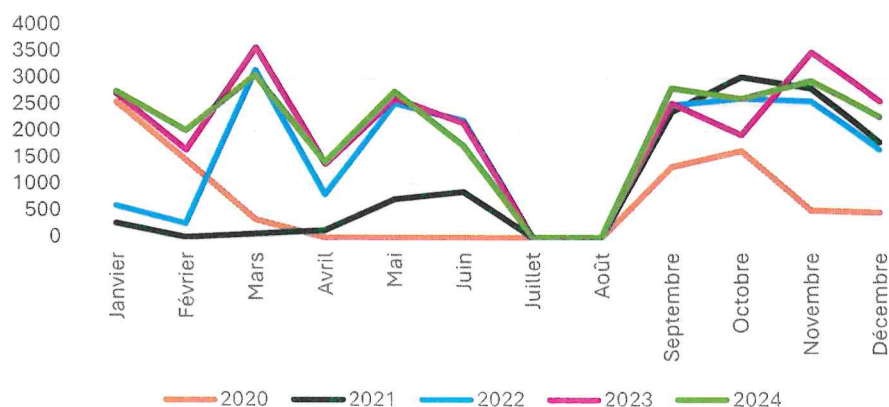
Le projet s’est déroulé de la manière suivante :

- Accueil des enfants de 4 à 6 ans des écoles maternelles de Boron, Chavanatte, Courtelevant, Joncherey, Grandvillars et Vellescot,
- 8 jours par classe de pratique en milieu aquatique à raison de 1 créneaux de 35 min par jour,
- 3 paliers d’acquisition pour les élèves,
- 4 jours de pratiques pédagogiques et théoriques pour les professionnels de la natation (enseignants et maîtres-nageurs).

Bilan de fréquentation



Fréquentation scolaire de 2020 à 2024 Centre Aquatique



Saison estivale



La saison estivale (du 09/07 au 01/09) fut la 3^{ème} complète après la crise sanitaire du COVID et a vu la fréquentation bondir de 13 %. Il s'agit également de la 4^{ème} saison estivale sans bassin extérieur, obsolète et hors service, dans l'attente d'un projet de restructuration.

10 839 entrées ont été enregistrées (5 296 en juillet et 5 543 en août).

Plusieurs animations ont par ailleurs été organisées :

- Structures gonflables extérieures durant tout l'été ;
- Baptêmes de plongée ;
- Échecs et jeux de société les weekends ;



- Évènement « *C'est gonflé au Centre Aquatique* » avec installation de structure gonflable Bateau pirate, structure gonflable aquatique dans le bassin sportif et mise à disposition de bouées XXL lors de nocturnes ;
- Installation et mise à disposition d'activités sportives et ludiques dans le parc extérieur (tir à l'arc, slackline, badminton, frisbee, ballon, etc...) ;
- Tenue d'une buvette les samedis, dimanches et jours fériés.

Nouvelles activités



- Augmentation du nombre de séances d'aquagym ;
- Création de nouvelles activités depuis septembre 2024 telles que l'aqua bike (3 séances par semaine), l'aqua yoga (1 séance par mois) et l'aqua prénatale (1 séance par semaine) ;
- Organisation d'évènements exceptionnels tels que la chasse aux œufs, des chasses aux trésors, Halloweens et décorations de Noël.



Investissements

- Achat d'une structure gonflable aquatique (8 500 €) ;
- Lancement d'un appel d'offre pour le remplacement de la centrale de traitement d'air des bassins, devenue obsolète (160 000 €) ;
- Achat de 5 vélos aqua bike (3 945 €) ;
- Automatisation de la porte d'entrée du centre aquatique (1 500 €) ;
- Rénovation de la sonorisation (500 €).

B / École de musique intercommunale



À la suite de la prise de compétence par la CCST de l'enseignement musical spécialisé, l'École de Musique Intercommunale du Sud Territoire (EMIST) a été créée en septembre 2018 en s'appuyant sur deux structures qui existaient précédemment sur le territoire : une école de musique territoriale qui dépendait de la commune de Beaucourt et une école de musique associative qui dépendait de l'Union Delloise à Delle.

Cette prise de compétence marque la détermination des élus à faire rayonner, sur l'ensemble de son territoire, un enseignement musical de qualité en le rendant accessible à la population tant sur plan financier (grille tarifaire en fonction des revenus, location d'instruments) que géographique avec plusieurs sites d'enseignement : un site à Beaucourt nouvellement rénové (les Fonteneilles), 2 sites à Delle (les Remparts et préfabriqué Fbg de Belfort) ainsi qu'un site à Grandvillars (centre culturel Paul Bruat).

La réflexion à propos des sites d'enseignements se poursuit avec notamment un projet en plein cœur de Delle, en lieu et place de l'actuel siège de la CCST, qui devrait remplacer à terme les 2 sites dellois actuels.

Le rayonnement se traduit également par de nombreuses actions de diffusions (concerts, auditions, spectacles...). L'année 2024 a vu une certaine montée en puissance de la structure tant en termes d'activité que d'effectifs.

Présentation

L'école est composée d'une équipe pédagogique de **15 enseignants** avec une vingtaine de disciplines enseignées pour environ **160 élèves** (effectif à la rentrée en septembre 2024). Cela représente un volume horaire hebdomadaire d'environ 111 heures et correspond à une progression d'un peu plus de 10 % par rapport à 2023. L'école est animée et dirigée par un directeur, assisté par deux collaborateurs : un assistant de direction et un adjoint administratif (temps partiel).

L'ensemble des salaires versés pour l'année 2024 représente l'essentiel des dépenses de fonctionnement.

Comme précisé en introduction, l'école dispose de 4 sites d'enseignement.





Réalisations

L'année 2024 a été ponctuée par de nombreuses manifestations qui illustrent le dynamisme de l'école.

➤ Auditions de Printemps

MARS A AVRIL

Ces auditions, au nombre de 6 comme en 2023, ont pour but de permettre à tous les élèves, notamment des disciplines instrumentales, de se retrouver en situation de jeux scéniques... C'est l'occasion également d'irriguer plus largement le territoire de la CCST, en se produisant dans des communes rurales.

Elles constituent un aguerrissement important dans la progression des élèves. Toutes ces prestations ont été suivies par plus de 600 personnes et elles ont concerné environ 140 élèves. Ces moments ont été particulièrement appréciés du public, des participants (élèves et professeurs) et des communes qui accueillent la manifestation.

- Mercredi 20 mars : Clarinette et pratiques vocales à Brebotte
- Samedi 23 mars : Cuivres, piano et classes d'éveil à Montbouton
- Jeudi 28 mars : piano, batterie et musiques actuelles à Beaucourt
- Samedi 6 avril : Flûte traversière et cordes à Grandvillars
- Samedi 6 avril : Piano et percussions à Delle
- Jeudi 11 avril : Guitare, saxophone et orchestre junior à Faverois

➤ Actions pédagogiques

VENDREDI 21 JUIN A 13H30 - ECOLE DES MARRONNIERS, DELLE

Afin de promouvoir des familles d'instruments moins connues, des interventions en milieu scolaire ont eu lieu à l'école des Marronniers à Delle. Elles ont regroupé les cuivres avec 3 enseignants et ont permis, lors de 3 mini-concerts, de faire découvrir à plusieurs classes ces instruments.

➤ Autres actions

EHPAD « LA MAISON BLANCHE » A BEAUCOURT, MERCREDI 15 MAI

2 prestations à destination des résidents ont été organisées par la classe de violons et d'altos.





Evaluations

FORMATION MUSICALE- 29 MAI ET 20 JUIN A BEAUCOURT

FORMATION INSTRUMENTALE - 23, 25 ET 31 MAI A BEAUCOURT

Ces évaluations ont donné lieu à une remise de diplômes mercredi 3 juillet à l'issue du spectacle de fin d'année à Thiancourt (voir ci-dessous).

Une 30^{aine} d'élèves ont reçu un diplôme.

➤ Spectacle de fin d'année « L'Ecole de Musique au galop »

UNE REPRESENTATION (20H) MERCREDI 3 JUILLET AU CENTRE EQUESTRE, THIANCOURT

Ce spectacle, regroupant l'ensemble « *des forces vives* » de l'école, a concerné la quasi-totalité des élèves, toute l'équipe pédagogique et administrative. Il est à noter également que quasiment l'ensemble des services de la CCST collabore, à cette occasion, avec l'école de musique, que ce soit par la mise à disposition d'agents ou de matériels et concourent par ce fait, à la réussite de cette manifestation qui chaque année prend davantage d'envergure.

Le spectacle 2024 a été le fruit d'une collaboration avec le Centre équestre de Thiancourt et son association « *L'écurie de l'Allaine* ». Il a permis d'accueillir, sur une seule séance, environ 400 personnes, sous l'auvent de la carrière extérieure, grâce à des gradins mis en place spécialement pour l'occasion.

Les services techniques des communes de Thiancourt et Boron ont apporté une aide logistique conséquente avec la mise à disposition d'agents et de matériels ainsi que le Centre équestre et l'association. Ce projet original a également nécessité une mise en lumière ainsi qu'une sonorisation, assurées par un prestataire extérieur. Par ailleurs, comme en 2023, une captation vidéo du spectacle a été réalisée afin de constituer des archives qui pourront, en dehors du fait mémoriel, permettre de promouvoir l'école.

L'ensemble des coûts relatifs à ce spectacle s'élève à environ 16 000 €.

➤ Actions de rentrée 2024

- Journées « *Portes-ouvertes / inscriptions* » :

- A Grandvillars, vendredi 6 septembre 17h-19h
- A Beaucourt, samedi 7 septembre 10h-12h
- A Delle, Festiv'assoc, samedi 14 septembre 14h-18h

En complément, plusieurs présentations, pour la plupart à la demande des enseignants de l'Éducation Nationale, ont eu lieu au début de l'année scolaire. Elles ont permis aux élèves des écoles primaires de Brebotte, de Fêche l'Eglise et de Delle (école des Marronniers) de découvrir le saxophone, la flûte traversière et la guitare électrique.

- Journée de formation, lundi 9 septembre, Beaucourt

La rentrée en septembre 2024 a été marquée par la mise en place d'un nouvel outil numérique : la plateforme NYUMBA. Celui-ci permet d'assurer tout à la fois un meilleur suivi des élèves (présences, cursus, bulletins...), une meilleure utilisation des salles (planning...) mais aussi d'améliorer, dans un cadre légal (RGPD), tous les échanges entre élèves, parents, enseignants tant au niveau pédagogique qu'organisationnel. Tous les enseignants étaient donc invités à une formation afin de se familiariser avec ce nouvel équipement numérique.

➤ Concert de Noël

VENDREDI 13 DECEMBRE A 18H30 A L'EGLISE DE GRANDVILLARS

Ce concert d'environ 1 h a constitué un moment important de la vie de l'école : il a mobilisé une grande partie des élèves (environ 120) autour du thème naturel de Noël et des fêtes de fin d'année. Il a bénéficié d'une très belle affluence en accueillant dans l'église mise à disposition par la commune de Grandvillars environ 400 personnes et a permis de mettre en avant les pratiques collectives dans une ambiance festive.



Investissement



Afin de créer son propre parc instrumental et ainsi favoriser son autonomie, l'école a poursuivi sa politique d'investissement avec l'acquisition d'instruments. Ces équipements sont destinés à la pratique musicale des élèves soit dans le cadre de leurs cours, soit dans le cadre de leurs « *entraînements* » à la maison (location d'instruments) :

- 1 flûte petites mains,
- 1 saxhorn en si b,
- 3 cornets d'étude,
- 1 batterie jazz complète (avec siège et tapis).

Le total de ces acquisitions (instruments) s'élève à 5 532 €.

S'y ajoutent quelques acquisitions supplémentaires, notamment 1 tabouret de piano, 20 pupitres Manhasset, une armoire basse pour un montant de 2 028 €.

Le total de l'investissement se porte donc pour l'année 2024 à 7 560 €.



Pôle ressources

En 2024, il y a eu :

7 Bureaux

15 février
28 mars
07 mai
20 juin
12 septembre
17 octobre
05 décembre

8 Conseils communautaires

25 janvier
07 mars
11 avril
23 mai
04 juillet
26 septembre
07 novembre
19 décembre

En tout, 266 délibérations ont été adoptées.





A/ Ressources humaines



Le service des Ressources Humaines est composé de 2 agents (2 ETP).

Au 31 décembre 2024, l'**état des effectifs** intercommunaux était le suivant :

114 agents (représentant 99,93 ETP) dont ;

- 84 agents titulaires + 2 stagiaires,
- 28 agents contractuels,
- 44 femmes,
- 70 hommes.

Au niveau de la **formation** :

38 agents ont bénéficié d'une formation en 2024 pour un total de jours de formation de 157,5.

Au niveau du suivi des **carrières des agents** :

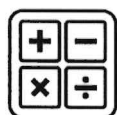
222 arrêtés et 29 contrats dont 3 CDI et 2 apprentis ont été établis.

Nouveaux outils

Dans le cadre de l'évolution des services et en réponse notamment à l'augmentation des effectifs, le service Ressources humaines s'est doté de nouveaux outils performants de gestion des temps de travail et de planification dont la mise en place a eu lieu en 2023.

L'objectif est de mieux gérer le temps de travail des agents afin de gagner en efficacité et en autonomie. La solution proposée par la société BODET, qui a été retenue, permet un traitement dématérialisé et sécurisé des données et répond aux objectifs recherchés à la fois réglementaires, opérationnels et sociaux.

En 2024, les titres restaurants sont également devenus dématérialisés, chaque agent ayant reçu une carte et disposant d'un compte dédié.



B / Finances et Comptabilité



Le service Finances / Comptabilité est composé de 2 agents (1,9 ETP). Il gère les 16 budgets de la collectivité : un budget général et 15 budgets annexes.

En 2024, le service a réalisé 6 765 actes dont 4 851 mandats de paiement et 1 914 titres de recette.

Participations financières aux partenaires

STRUCTURE	MONTANT
ADN-FC	30 000 €
SDIS	1 289 318 €
SCoT	31 852,96 €
Pôle métropolitain	47 816 €
AUTB	25 000 €
Belfort Tourisme	8 000 €
MEDEF	10 000 €
Vell'Com	48 000 €
TOTAL	1 489 986,96 €

Fonds de concours

Le montant des fonds de concours d'investissement attribués par l'intercommunalité aux communes en 2024 s'élève à 525 291,87 € pour 65 projets dont le coût total s'élève à près de 1,5 M€ soit une participation moyenne de 36 %. Cette même année, 320 015,38 € ont été versés.

A noter : les fonds attribués ne sont pas forcément versés la même année.

COMMUNE	Nombre de projets	Cout total € HT	FDC CCST 2024 € HT
BORON	1	57 640,24 €	20 000,00 €
BREBOTTE	7	147 074,75 €	56 956,57 €
BRETAGNE	2	209 696,26 €	53 845,53 €
CHAVANNES-LES-GRANDS	1	26 391,70 €	5 278,31 €
COURCELLES	6	173 062,21 €	74 473,11 €
COURTELEVANT	4	135 449,68 €	46 059,20 €
CROIX	2	4 217,90 €	2 090,00 €
FAVEROIS	5	83 499,67 €	25 143,00 €
FECHE L'EGLISE	3	30 995,00 €	13 997,50 €
FROIDEFONTAINE	2	35 003,42 €	17 501,71 €
GROSNE	3	61 190,50 €	13 979,00 €
JONCHEREY	4	162 731,00 €	58 120,00 €
LEBETAIN	3	74 397,74 €	37 198,87 €
LEPUIX-NEUF	2	18 890,21 €	9 445,10 €
MONTBOUTON	4	113 015,61 €	35 449,00 €
RECHESY	1	2 700,00 €	1 350,00 €
RECOUVRANCE	4	36 199,56 €	13 762,79 €
SAINT-DIZIER-L'EVEQUE	1	5 356,49 €	2 678,24 €
SUARCE	2	30 819,00 €	15 454,50 €
THIANCOURT	2	9 060,09 €	3 096,50 €
VELLESCOT	5	48 463,44 €	15 012,94 €
VILLARS LE SEC	1	8 933,31 €	4 400,00 €
TOTAL	65	1 474 787,78 €	525 291,87 €

Le montant des fonds de concours de fonctionnement versés aux communes membres en 2024 est de 336 500 €.



Abréviations

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADN FC	Agence de Développement Économique Nord Franche-Comté
AER BFC	Agence Économique Régionale Bourgogne Franche-Comté
AIE	Aide à l'Immobilier d'Entreprise
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANC	Assainissement Non Collectif
ATU	Avis de Travaux Urgents
AUTB	Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
CADD	Contrat d'Aménagement et de Développement Durable
CCA	Compensations Collectives Agricoles
CCI90	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
CCST	Communauté de communes du Sud Territoire
CIA 25-90	Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort
CISPD	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CRD	Conservatoire à Rayonnement Départemental
CRTE	Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique
CUa	Certificat d'Urbanisme d'information
CUB	Certificat d'Urbanisme opérationnel
DDT 90	Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DICT	Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DIT	Déclaration d'Intention de Travaux
DLE	Dossier Loi sur L'Eau
DP	Déclaration Préalable
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DT	Déclaration de Travaux
ECT	Extension des Consignes de Tri
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EMIST	Ecole de Musique Intercommunale du Sud Territoire
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPU	Eaux Pluviales Urbaines
ETP	Équivalent Temps Plein
GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
IZAE	Inventaire des Zones d'Activités Economiques
MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
OCMACS	Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORT	Opération de Revitalisation de Territoire
PA	Permis d’Aménager
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PAV	Point d’Apport Volontaire
PC	Permis de Construire
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PD	Permis de démolir
PMA	Pays de Montbéliard Agglomération
PPGE	Programme Pluriannuel de Gestion et d’Entretien
PVD	Petites Villes de Demain
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SEBA	Syndicat intercommunal pour l’Epuraton des eaux de la Basse Allaine
SIG	Système d’Information Géographique
SODEB	Société d’Equipement du Territoire de Belfort
SPANC	Service Public d’Assainissement Non Collectif
SPRH	Service Public de la Rénovation de l’Habitat
STEP	STation d’EPuration
TEA	Territoire En Action
TPE	Très Petite Entreprise
ZAC	Zone d’Aménagement Concerté

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le



ID : 090-249000241-20250925-2025_06_04-DE



www.cc-sud-territoire.fr

Beaucourt

Boron

Brebotte

Bretagne

Chavanatte

Chavannes-les-Grands

Courcelles

Courtelevant

Croix

Delle

Faverois

Fêche-l'Église

Florimont

Fontenay-sur-Meuse

Grandvillars

Grange

Joncherey

Lebetain

Lepuix-Neuf

Montbouton

Réchésy

Recouvrance

Saint-Dizier-l'Évêque

Suarce

Thiancourt

Vellescot

Villars-le-Sec